

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 28 MAI 1922.

BUDGET DES DÉPENSES RECOUVRABLES EN EXÉCUTION DES TRAITÉS DE PAIX, EXERCICE 1922 (1).

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA COMMISSION (2), PAR M. de LIEDEKERKE.

MESSIEURS,

I. — PARTIE GÉNÉRALE

Situation de la Belgique par rapport aux réparations.

Derniers accords interalliés.

L'Allemagne doit 132 milliards de marcs-or aux Alliés.

La Belgique a droit à 8 p. c. de cette somme.

Les Alliés, par un privilège spécial, ont consenti à notre pays une priorité de deux milliards de marcs-or sur les premiers versements du vaincu. Cette priorité perçue, nous subissons certaines retenues sur les versements à venir faits aux Alliés, si notre pourcentage à cette époque dépasse celui fixé par les accords.

En plus des 132 milliards de marcs-or, l'Allemagne doit le montant de nos dettes de guerre.

Si la somme de deux milliards de marcs-or est privilégiée, il ne faut pour-

(1) Budget, n° 24^{XVII}.

(2) Composition de la Commission spéciale :

- 1) Les membres de la Commission permanente des Finances, des Budgets et des Économies : MM. Mechelynk, président, Bologne, Carlier, Cousot, David, De Bruyne (Augustin), Donnay, Hallet, Houtart, Ozeray, Pussemier, Sap, Soudan, Straus, Van Glabbeke et Wauwermans.
- 2) Six membres désignés par les Sections : MM. de Wouters d'Oplinter, Vandervelde, Poncelet, de Liedekerke, Lamborelle.

tant pas oublier qu'elle ne peut être perçue, qu'après le privilège de droit, qui existe pour le remboursement des frais d'occupation des armées alliées et après le privilège de fait, qui rend son paiement fatalement postérieur à celui des dépenses du Traité de Versailles et des frais occasionnés par les nombreuses commissions de contrôle.

Situation financière de la Belgique.

La Belgique doit 35 milliards de francs et 500 millions de pensions environ.

Notre dette ne peut que croître, au fur et à mesure de notre restauration, si celle-ci ne se fait pas grâce à des versements de l'Allemagne.

Situation probable du compte courant de l'Allemagne fin 1922.

Tenons pour exacts, les chiffres en milliards de l'exposé du budget de 1922.

DÉBIT :

Avances fin 1921	fr. 13,000,000,000
Dépenses de 1922	2,225,000,000
Dépenses passées à l'ordinaire.	433,000,000
Fr.	15,658,000,000

Crédit :

Versements antérieurs à cette année d'après les prévisions.	876,000,000
Versements espérés cette année, y compris 433 millions passés au budget ordinaire.	2,955,000,000
	3,831,000,000

Avances probables, 11,857,000,000.

En chiffres ronds, 12 milliards.

Ajoutons à cette somme le total des titres en circulation et portant intérêt, que nous pouvons certainement évaluer pour la fin de cette année à 3 milliards, et nous obtenons le total énorme de 15 milliards d'avances, faites par le vainqueur au vaincu, sans compter encore les 200 millions de pensions de guerre que nous nous sommes engagés à payer pendant trente ans, au moins.

Cela nous met en présence d'un service d'intérêt annuel d'un milliard.

Ces quelques chiffres démontrent mieux que toutes les phrases, l'importance exceptionnelle que joue le budget des dépenses recouvrables sur la situation du pays et du budget. Il est, comme le disait très bien un de nos collègues français, « le nœud gordien de notre situation financière ».

Politique à suivre.

Cette situation exige, du pays, du Gouvernement et de la Chambre l'adoption d'une politique de réparation et d'économie.

Politique de réparation.

Tout d'abord, il faut que notre débiteur paye. Ce problème paraît simple, mais combien n'est-il pas compliqué ? Des fautes ont été commises dans le passé, inutile d'en reparler. Le manque de franchise et de loyauté de notre ennemi d'hier rend l'exécution du Traité de Versailles plus difficile et pénible qu'elle n'aurait pu l'être, mais, malgré les obstacles et les difficultés, nous devons obtenir dans le plus bref délai possible le plus de réparations possibles, nous devons être inflexibles sur ce point et joindre tous nos efforts à ceux de nos amis pour aboutir à ce résultat.

Jamais crime plus monstrueux n'a été commis de propos délibéré contre une nation amie et neutre que celui de l'Allemagne en 1914 ; elle doit tout au moins réparer rapidement le mal matériel causé par elle, c'est le minimum de ce que le droit et la justice exigent.

La possibilité de réparations rapides dépendant, en grande partie, du relèvement économique du monde, nous devons contribuer de toutes nos forces à celui-ci. Qu'il me soit permis en passant de remercier nos délégués aux différentes Conférences et spécialement à celle de Gênes des efforts constants qu'ils ont produits dans ce sens.

Une vie normale mondiale peut renaître si la vie économique intensive se rétablit. Mais celle-ci qui a pour base unique la confiance réciproque et la certitude du respect et de l'exécution des engagements pris, ne peut revivre que pour autant que celui qui s'engage et signe puisse engager quelque chose : il faut donc qu'il ait. La politique de restauration que nous entre-voyons doit non seulement nous aider à attendre le moment tant espéré où notre débiteur s'exécutera, mais aussi lui faciliter les paiements ; nous devons l'y aider non pour lui peut-être, mais pour nous-mêmes. Notre avenir dépend principalement de la rapidité des paiements ; des sommes reçues dans vingt ans arriveraient probablement trop tard pour nous aider efficacement.

La convention projetée, entre l'Allemagne et les Alliés dite, « Bemelmans », autorise les paiements en nature, non seulement aux Alliés et aux Gouvernements créanciers mais également aux particuliers. Cependant le montant des achats faits, non à titre de réparation, peuvent ne pas être entièrement versés au crédit de l'Allemagne. Nous ne pouvons que modérément nous servir de ce droit par crainte de sacrifier nos industries indigènes ; notre Colonie elle pourrait peut-être, dans une mesure relativement plus étendue profiter de cette occasion, pour compléter son outillage économique, et mettre plus rapidement en valeur ses grandes richesses naturelles, tout en nous tenant compte des avantages que nous lui offririons de ce chef. Les temps sont peut-être proches où notre Colonie se souvenant de ce nous avons fait pour elle, rendra service pour service à la mère patrie.

Notre devoir est d'examiner, toutes les éventualités qui pourraient se présenter, relativement aux moyens de mettre en valeur, l'énorme portefeuille marcs que nous possédons.

L'emprunt international, à l'étude aujourd'hui doit nous sourire, et nous ne pourrions pas nous refuser d'examiner d'accord avec nos alliés une coopération de l'industrie allemande aidant à garantir ou à libérer les sommes dues par ce pays.

Nous faisons des vœux pour que la Commission des Réparations arrive enfin à contrôler et à supprimer les émissions de marcs.

Notre intérêt et notre devoir se confondent dans la politique à suivre et exigent que nous tendions de toutes nos forces, vers une solution rapide de la question des réparations, elle domine toutes les autres, elle arrête tous les élans, tant qu'elle ne sera pas réglée, elle anéantira les efforts que chacun peut faire pour restaurer la vie normale du monde. Les nations sont solidaires les unes des autres, elles font partie d'un seul et même corps, les souffrances des unes et les misères des autres se répercutent sur toutes, l'essor économique du monde sera arrêté tant que toutes ne pourront y participer.

Politique d'Économie.

Le second point qui doit dominer toute notre politique à l'heure actuelle est celui des Économies.

Quand nous aurons touché notre priorité, en 1923 probablement, si nous voulons continuer à restaurer la Belgique, nous devons le faire sur nos propres forces, et la charge déjà très lourde de nos emprunts, croîtra en proportion des appels que nous ferons au crédit. Mais à cette époque ne l'oublions pas, nous ne recevrons plus, sur les versements de l'Allemagne, que les pourcentages établis par les Conventions Interalliées, et à moins de versements très considérables, pourrons nous espérer recevoir sensiblement plus que les sommes nécessaires à faire le service des intérêts de nos emprunts ?

La politique d'économie s'impose, tant dans la politique à suivre pour l'exécution du Traité, que dans la politique intérieure.

Nous devons veiller avec un soin tout particulier, à diminuer les charges d'exécution du Traité de Versailles. A ce propos nous constatons avec plaisir, que les dépenses des armées d'occupation viennent d'être fixées forfaitairement. Ne serait-il pas possible aussi de réduire les prestations en nature imposées à l'Allemagne par suite de notre occupation, ainsi que les nombreux frais des Commissions fonctionnantes, il est vrai, en grande partie, à cause de la mauvaise grâce que met le vaincu à s'exécuter. Au 31 mai 1921, les dépenses d'occupation militaire supportées par l'Allemagne s'élevaient à la somme de 4,240 millions de marcs-or, et celles des commissions à 110 millions marcs-or.

Les différentes Commissions de contrôle des garanties etc., avaient, elles aussi, disposé à cette date de larges crédits.

Dans le pays même.

Nous devons et nous ne pouvons plus faire que les dépenses reconnues absolument indispensables et urgentes pour le développement de l'outillage économique de la Nation, toutes les autres peuvent et doivent attendre.

Le pays se doit à lui-même de faire les réformes administratives que la situation exige, le nombre des fonctionnaires doit baisser sensiblement et rapidement, non pas seulement à l'administration centrale mais partout.

Notre politique d'économie doit être réelle, il faudrait que tous les bons citoyens contribuent à la réaliser, la Chambre se doit à elle-même de donner l'exemple.

Écoutons les avertissements et les conseils qui nous viennent d'outre-mer.

L'Amérique fait de l'adoption d'une politique d'économie la condition *sine qua non* de ses crédits et de son appui.

Il est vrai de dire que les nuages sombres sont plus épais à nos portes qu'aux siennes.

Le pays ne peut être sauvé que par l'économie, le travail et l'union de ses habitants.

Notre restauration dépend en premier lieu de l'Allemagne, et en second lieu de l'effort de chacun de nous.

J'ai une foi inébranlable dans le pays, que ne puis-je en dire autant de l'Allemagne.

Le Belge s'est toujours montré dans le passé à la hauteur des situations les plus pénibles, son passé m'est un garant certain de son avenir. Ce peuple admirable qui est le nôtre trouvera, j'en ai la conviction absolue, le ressort nécessaire pour triompher des difficultés présentes.

La Belgique n'oubliera pas que l'avenir doit appartenir aux peuples intelligents, travailleurs et qui ne craignent pas d'essayer.

II. — PARTIE SPÉCIALE.**Affaires économiques.**

Examinons maintenant, si vous le voulez bien, le budget des dépenses recouvrables, section du Ministère des Affaires Économiques, nous touchons ici au cœur même des réparations.

Faire dès à présent des pronostics sérieux, sur les dépenses à effectuer encore, est chose bien délicate et prématurée, tout au moins en ce qui concerne le montant des dommages qu'accorderont les cours et les tribunaux.

Cependant il est à prévoir que pour la fin de 1923 la restauration immobilière de la Patrie sera chose achevée, et les estimations de dépenses pour terminer cette œuvre sont de 1,250,000,000,00.

En 1924 ce travail immense sera entré dans le domaine du passé.

Immense car 78,000 maisons ont été détruites ou rendues inhabitables.

L'ensemble des crédits demandés par le Ministère des Affaires Économiques s'élève pour cette année à la somme considérable de 1,246,952,725 fr.

La Chambre peut donc être assurée que la Section centrale du Budget a examiné ces chiffres avec un vif désir de les comprimer, et a demandé toutes les justifications possibles de ces très grosses dépenses.

D'accord avec le Ministre, elle vous propose une série de réductions qui se montent à fr. 40,441,072.50.

Le pays sera heureux d'apprendre que sur 78,000 maisons détruites ou rendues inhabitables, 55,407 sont ou reconstruites ou remplacées par des baraquements. (31-3-22.)

De renseignements très précis que votre Commission a pu obtenir et a contrôlé sur les lieux, il en est résulté la conviction que si, dans la période d'organisation, certains reproches ont pu être faits aux différents services créés par ce Département en suite des lois votées, l'ensemble de ceux-ci fonctionnent, à l'heure qu'il est, normalement et consciencieusement.

Nous croyons pouvoir assurer que les abus ne sont plus à craindre et que s'il devait s'en présenter ils seraient rapidement connus et supprimés.

D'aucuns avaient signalé, que les restaurations d'immeubles se faisaient avec luxe.

Ceci pouvait provenir de largesses dans les reconstructions dues à l'initiative de l'Etat ; d'exagérations dans les sommes allouées pour dommages de guerre ; par les cours et tribunaux, par suite d'interprétation trop généreuse de la loi, spécialement en ce qui concerne les dispositions relatives au remploi ; ou enfin du fait des sinistrés, qui désireux de se loger plus confortablement que par le passé, apportaient aux reconstructions des capitaux personnels.

D'une sérieuse enquête faite à ce propos, il avère que, si certaines bâtisses nouvelles ont été dispendieuses, il faut surtout l'attribuer, à l'état d'esprit qui régnait après l'armistice, actuellement si ce défaut se rencontre encore, il ne peut plus être constaté aux entreprises faites par l'Etat, des garanties toutes spéciales sont prises à cet égard. (Voir annexe I.)

Dans une ville entre autre où ont porté nos investigations, et qui nous avait été signalée comme spécialement intéressante à ce point de vue, nous avons constaté que, les reconstructions faites par l'Office des régions dévastées entraînent pour un coefficient presque nul sur l'ensemble et, que pourtant, celui-ci était luxueux. Il en découle donc, que le luxe est dû là, tout au moins, soit aux conséquences des jugements, soit aux suppléments fournis par les sinistrés eux-mêmes pour se mieux loger. Le coefficient de reconstruction de l'O. R. D., oscille entre 3.75 et 5 1/2.

Cours et tribunaux. — Un soin spécial a été apporté par la Section centrale à l'étude de ce chapitre du budget. D'accord avec les ministres compétents, elle espère aboutir à des réformes heureuses, pour accélérer la liquidation des affaires introduites. La question du juge unique est à l'étude, celle des assesseurs l'est également. Le terme pour lequel les juges aux tribunaux seront nommés sera raccourci, la composition des cours et tribunaux, qui n'auraient pas donné entière satisfaction sera modifiée ; il entre dans les vues du ministre de faire le plus possible appel au dévouement de magistrats pour remplir ces fonctions.

Les commissaires d'Etat sont contrôlés sérieusement, leurs mandats de courte durée présentent des avantages, et les cumuls très rares à l'heure qu'il est, le deviendront encore davantage.

Le rendement utile de ces organismes a augmenté considérablement en 1921, et progresse encore de mois en mois. Voir les tableaux publiés en annexe (Annexes II, III, IV, V), qui donnent les situations des affaires traitées et terminées, aussi bien pour les dommages aux biens qu'aux personnes à la date du 31 mars 1922.

Les titres de dommages de guerre en circulation à la date du 1^{er} janvier 1922 représentaient une valeur de 2 milliards 173 millions de francs en chiffres ronds.

La délicate et très grave question, des dommages aux personnes sera terminée cette année.

Hauts Commissaires royaux.

Votre Section centrale, s'est également enquis, de savoir s'il était nécessaire de conserver les H. C. R. et leurs services, ou s'il était possible dès à présent de s'en passer.

Dans l'espoir surtout de réduire les dépenses, beaucoup étaient à première vue partisans de supprimer ces services.

Mais après avoir étudié de très près tous les problèmes soulevés par ces questions, votre section centrale, s'est ralliée à leur maintien temporaire.

Il a cependant été convenu que les H. C. R. qui ont rendu des services inappréciables seraient priés de se retirer au fur et à mesure, qu'il deviendrait possible de les faire disparaître par suppression d'emploi; en effet, il est inutile et peu économique de faire passer un service à un autre, tant que celui que l'on songe à faire disparaître est chargé de besogne, et surtout quand il exige des connaissances spéciales, ce qui est le cas pour le service de reconstruction qui incombe aux H. C. R. Mais les temps sont proches et même en partie arrivés, où ce personnel extérieur commencera à diminuer. Les H. C. R. sont, dès à présent, dans une très large mesure soulagés de certaines fonctions, ce qui allégera déjà leur budget. Il ne paraît plus indispensable, de leur faire contrôler et suppléer les institutions communales, qui sont toutes à leurs postes, les gouverneurs doivent reprendre leurs fonctions.

Bientôt aussi, le patrimoine communal étant reconstitué, les H. C. R. et leurs adjoints pourront consacrer tout leur temps à terminer les restaurations entreprises par l'État. Les questions très délicates concernant les nouveaux alignements pourraient rester de leur ressort.

De sérieuses diminutions budgétaires ont pu être faites cette année d'accord avec le Département, elles ne sont que le prélude de diminutions plus sérieuses encore pour un avenir prochain.

Les engagements contractés par l'État au sujet de reconstructions, sont là et empêcheraient même si l'on était désireux de le faire, de prendre, dès à présent, des mesures plus radicales.

Cependant comme nous le disions au début de ce rapport, dans deux ans

tout sera fini, et les crédits prévus après ceux de cette année, en ce qui concerne la restauration immobilière sont estimés à 1,250,000,000.00 francs. Le budget de 1924 sera un budget de liquidation.

Le programme que les H. C. R. doivent exécuter cette année, comprend une dépense de 420 millions. (Voir annexe V.)

Des efforts très réels et couronnés de succès nous semble-t-il ont été faits, pour faire avancer la restauration d'une façon à peu près égale dans tout le pays et pour maintenir une proportion à peu près égale dans les différentes catégories de bâtiments à réédifier. (Voir annexes VII et VIII.)

D'Arlon à Ostende l'élan est donné.

Dans le Luxembourg, le gros œuvre de restauration est terminé. A Dinant, à Visé, de même que dans les Flandres le travail se poursuit normalement.

Les frais généraux des Hauts Commissariats, qui ont préoccupé la Section centrale, sont également publiés en annexe, ainsi que ceux que la reconstruction occasionne aux gouverneurs qui ont installé de semblables services, ils ne semblent pas exagérés. (Voir annexes IX et X).

Il est à noter aussi, que quand un sinistré se sert de l'O. R. D. pour la reconstruction de ses immeubles, il renonce aux intérêts dus sur les sommes dépensées, et cela depuis le 1^{er} janvier 1920 quelque soit la date de reconstruction. Cette économie est sérieuse. La reconstruction faite par l'État a encore l'avantage de donner toutes garanties en ce qui concerne le emploi, elle permet encore aux cours et tribunaux de connaître assez exactement le coût des travaux à toutes les époques de l'année.

Les uns prétendent que l'organisation actuelle, est un facteur de la baisse des prix, car disent-ils, des entrepreneurs sont toujours disposés à faire des réductions pour de grosses entreprises, les autres veulent croire que le fait de n'avoir eu à faire qu'à un seul client a permis l'accaparement et l'entente des entrepreneurs pour maintenir les prix.

Inutile de vouloir entrer dans ces questions et de trancher cette querelle d'école pourrais-je dire, mais nous sommes convaincus que la restauration aura été plus vite par le système adopté, que par tout autre. Plus de la moitié du travail est fait et c'est beaucoup.

Si ce travail a coûté quelque chose, nous pouvons dire que nous avons quelque chose de bien pour notre argent.

Il est possible que si un régime de larges avances administratives avait été instauré plus tôt, et eût rendu confiance au sinistré, la restauration se fut opérée dans des conditions financières meilleures encore, mais n'en parlons pas il est toujours aisé de critiquer et l'esprit dit de l'escalier sera en tout temps un esprit facile.

C'est en grande partie aux travaux exécutés par l'O. R. D. et à la R. A., que l'ensemble des sommes demandées par les sinistrés, pourra être réduit dans des proportions considérables. Ces réductions ne doivent pas faire croire à nos compatriotes lésés par la guerre, qu'il est question de modifier nos lois sur la matière. Mais si l'on admet que les réclamants, se sont presque toujours trompés sur la portée de la loi, et ont non seulement réclamé les dommages certains et matériels,

mais très souvent encore le manque à gagner et que l'on ajoute à ces erreurs les sommes déjà dépensées pour eux et portées à leur débit, les grosses réductions dont on a parlé sont non seulement explicables mais très probables.

Transports.

Ces différents services réorganisés sont moins onéreux qu'ils ne le paraissent à première vue. Cette année leurs dépenses évaluées à onze millions seront couvertes d'après les prévisions par un versement équivalent au budget des dépenses pour ordre. La remise en état d'un grand nombre de camions est prévu dans les dépenses, celle-ci permettra de faire croître encore nos recettes, la demande de location de camions à des prix rémunérateurs dépassant toujours les disponibilités.

Petit à petit l'État liquide, ses achats de rails à petit écartement ainsi que le matériel de transport y affèrent. Les stocks de briques et de bois et de matériaux divers sont réduits à leur strict minimum, de façon à faire face seulement aux nécessités des engagements de reconstruction. Le service de secours et de rapatriement a pu être sensiblement diminué, la presque totalité de la population évacuée ayant suivi l'avancement des reconstructions et étant rentrée dans sa patrie.

Dettes publiques.

Le service de la Dette publique porté au budget des dépenses recouvrables, devrait être augmenté cette année d'une somme de 433 millions, charge afférente aux emprunts contractés pour la restauration et portée au budget ordinaire, c'est pourquoi nous vous proposons, d'ajouter à ce tableau un article 6bis, libellé comme il suit : « *Charge afférente aux emprunts contractés pour la restauration* » et d'y porter cette somme.

D'années en années les crédits demandés par la Dette publique du budget des dépenses recouvrables, iront en augmentant, si les emprunts contractés pour la restauration augmentent ainsi que les titres de Dommages de guerre. En plus, pendant de nombreuses années, nous trouverons à ce tableau, les sommes nécessaires pour remplir nos engagements contractés envers les pensionnés de guerre.

Le tableau ci-dessous donnera à la Chambre un aperçu du montant évalué de ces charges annuelles et de leurs durées probables.

Pensions aux invalides, 73 à 85 millions.

— veuves et orphelins, 22 millions.

— ascendants, 18 millions.

Rente de chevrons, 7 à 74 millions, sera au maximum vers 1950.

Allocation de 300 francs, 4 millions, fin vers 1934.

Livret de 100 francs, 2 millions, fin vers 1930.

Pensions aux civils, 40 millions.

Nous pouvons estimer que pendant trente ans au moins, nous aurons du chef de ces pensions des annuités de 200 millions à payer.

Ministère de la Justice.

Ce Ministère espère avoir terminé ce qui lui reste de restaurations à faire avec une somme de 1,300,000 en plus des crédits de cette année. Nous lui faisons crédit pour cette année, mais serons inflexibles s'il veut dépasser ces prévisions.

Ministère de l'Intérieur.

Ce Département, lui aussi, disparaîtra prochainement du budget des dépenses recouvrables, il ne prévoit plus de grosses sorties de fonds. La restauration des palais des gouverneurs, que l'on a peu activée jusqu'à présent par esprit d'économie, sera sa plus grosse dépense dans l'avenir, car il espère avoir terminé les autres travaux qui lui incombent avec 500,000 francs maximum.

Ministère des Sciences et des Arts.

Ce Ministère semble, lui aussi, approcher de la fin en ce qui concerne les travaux de restauration. Cependant sa partie financière a l'air moins bien organisée que dans d'autres Départements.

A la suite de nos enquêtes et demandes, il nous a été répondu que les Sciences et Arts, après le budget de cette année, ne demanderaient plus que un peu plus d'un demi million de crédits. Or, il se fait que la section qui étudie le budget des dépenses extraordinaires, nous a envoyé 2,500,000 francs de dépenses recouvrables.

Viennent-elles en ajoute aux 500,000 francs prévus ou ceux-ci sont-ils compris dans les 2 1/2 millions transférés, l'avenir nous l'apprendra.

Ministère de l'Agriculture.

La plus grande partie des terres rendues incultes par suite de la guerre ont été restaurées par ce Ministère; il a dépensé à ce travail, une somme de 278,729,724 francs; cette année il en demande une de 50 millions et prévoit qu'il terminera la restauration agricole avec 31 millions en plus.

Ces chiffres ne paraissent pas excessifs, d'autant plus que les dépenses effectuées par les R. A. sont en grande partie portées au débit des réclamations des sinistrés. Le Département estime avoir restauré les terres, mieux que ne l'eussent fait les particuliers, ce qui semble probable, et à meilleur prix, ce qui est certain.

L'an prochain sera la dernière année où le budget des Dépenses recouvrables verra figurer des demandes de crédits du Ministère de l'Agriculture.

Il devra alors nous donner son compte de liquidation et nous faire connaître les sommes qu'il aura dépensées aussi bien que celles qu'il aura portées au compte des sinistrés. (Voir annexe XI.)

Travaux Publics.

Là aussi nous approchons de la fin des restaurations, le chiffre définitif des évaluations des travaux restant à faire, nous sera fourni pour le prochain budget, mais il ne dépassera pas probablement d'après ce que l'on nous dit une somme de 40 millions de francs.

Le poste des travaux hydrauliques pourrait laisser un assez gros mécompte.

Certains amendements ont été apportés au projet de budget de ce Département ; ils sont indiqués à la suite du rapport.

Défense Nationale.

Toutes les dépenses de restauration seront terminées cette année, elles sont du reste peu nombreuses dans le budget de cette année, ce qui le fait paraître énorme ce sont les charges des pensions qui petit à petit passeront à la Dette Publique.

Finances.

Ce Ministère paraît pour la première fois à ce budget, cela provient de ce qu'il a pu remettre les dépenses à faire et attendre des temps qu'il espérait voir meilleurs pour les travaux. Ces prévisions de dépenses pour l'avenir ne sont pas énormes.

Par amendements le Département se chargera dorénavant de certains services qui dépendaient des Affaires Économiques, votre Section centrale approuve ces changements et les crédits réduits pour la plupart que demandent les Finances.

Chemins de fer, Marine, etc.

Nous touchons ici à un très gros morceau des réparations : les Chemins de Fer qui ont dépensé 1,909,218,253 francs les dernières années demandent pour cette année 254 millions et prévoient encore des dépenses pour 250 millions. Si l'on ajoute à ce montant énorme 1 milliard environ de matériel reçu de l'Allemagne et porté au crédit de ce pays, nous obtenons en chiffres ronds 3,500 millions pour la restauration du railway national.

Le poste traction et matériel a coûté à lui seul, le budget de 1922 inclus, 1,460,000,000.00.

Nous avons maintenant des données certaines sur les travaux restants à faire et le pays sait où il va. (Voir Annexe XII.)

TABEAU II.**Recettes de réparations.**

Sur ce tableau, malgré toute sa bonne volonté, votre Commission ne peut donner aucune précision nouvelle. Il est vrai que nous ne sommes pas les maîtres dans ces questions, c'est la Commission des Réparations qui dresse les comptes de chacun.

Le Rapporteur,
C^{te} DE LIEDEKERKE.

Le Président,
A. MECHELYNCK.

AMENDEMENTS PROPOSÉS PAR LA COMMISSION.

Articles.	LIBELLÉ.	Crédit demandé au budget.	Chiffres proposés par la Commission.	Augmentati ou réduction
TABEAU I.				
Detle publique.				
2	Intérêts et frais de la Dette interprovinciale dérivant du paiement des contributions de guerre imposées à la Nation Belge	107,830,000 »	100,630,000 »	— 7,200,000 »
6 bis	Charge afférente aux emprunts contractés pour la restauration	»	433,000,000 »	+ 433,000,000 »
Intérieur.				
16	Académie royale de médecine. Dépenses de reconstitution	50,000 »	25,000 »	— 25,000 »
18	Registres, certificats et autres imprimés nécessaires à la milice et à la rémunération. Matériel indispensable aux opérations. Achat et reliure d'ouvrages. Dépenses diverses	100,000 »	90,000 »	— 10,000 »
Sciences et Arts.				
21 bis	Ecole normale de Lierre	»	2,000,000 »	+ 2,000,000 »
21 ter	» » de Verviers	»	500,000 »	+ 500,000 »
Agriculture.				
24	Frais résultant de la récupération en Allemagne et de la répartition dans le pays du cheptel vivant, du matériel agricole, des engrais, semences, etc.	6,000,000 »	3,000,000 »	— 3,000,000 »
Travaux publics.				
36	Routes et raccordements. Squares et parcs publics dépendant des routes de l'Etat. Ponts et subsides pour semblables ouvrages. Etudes et travaux de reconstruction et refecton	15,000,000 »	11,488,800 »	— 3,511,200 »
37	Hôtel de la conservation des hypothèques à Louvain : reconstruction	180,000 »	supprimé.	— 180,000 »
38	Laboratoire de chimie avec habitation du directeur à Louvain : reconstruction	50,000 »	Id.	— 50,000 »
39	Conservatoire royal de Bruxelles : remplacement des cuivres enlevés par les Allemands	15,000 »	Id.	— 15,000 »

Articles.	LIBELLÉ.	Crédit demandé au budget.	Chiffres proposés par la Commission.	Augmentation ou réduction.
40	Palais de Justice de Bruxelles : remplacement de la porté d'entrée principale en bronze.	180,000 »	supprimé	— 180,000 »
41	Eglise des Saints Michel-et-Gudule à Bruxelles : établissement du denil et renouvellement du matériel . . .	150,000 »	id.	— 150,000 »
43	Maison rue des Capucins à Ostende : reconstruction	55,000 »	id.	— 55,000 »
45bis	Palais des Académies : Installations de bibliothèques	»	70,000 »	»
45ter	Palais du Cinquantenaire : Remise en état des locaux détruits par l'occupation allemande	»	100,000 »	»
47	Meuse : études et travaux	2,000,000 »	1,200,000 »	— 800,000 »
49	Escaut : études et travaux	10,000,000 »	8,000,000 »	— 2,000,000 »
50	Lys : études et travaux	2,000,000 »	1,750,000 »	— 350,000 »
51	Canal de Mons à Condé : études et travaux	500,000 »	10,000 »	— 490,000 »
52	Canal de Pommerœul à Antoing : études et travaux	500,000 »	200,000 »	— 300,000 »
54	Canal de Roulers à la Lys : études et travaux	850,000 »	500,000 »	— 350,000 »
59	Canal de Gand à Ostende : études et travaux	2,000,000 »	500,000 »	— 1,500,000 »
62	Canal d'Ypres à l'Yser : études et travaux	3,000,000 »	1,500,000 »	— 1,500,000 »
65	Port d'Ostende : études et travaux.	7,000,000 »	5,000,000 »	— 2,000,000 »
67	Port de Nieuport : études et travaux.	6,000,000 »	5,000,000 »	— 1,000,000 »
Défense Nationale.				
77	Dépenses des Commissions de récupération (y compris les dépenses des années antérieures)	3,700,000 »	à supprimer.	— 3,700,000 »
77bis	Outillage de l'École Militaire.	»	200,000 »	+ 200,000 »
Affaires Économiques.				
78	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service. Études et missions (y compris une somme de 481,600 fr. pour indemnité mobile de vie chère)	5,272,725 »	5,191,197.50	— 81,527,50 »
80	Frais de route, de séjour et de déplacement. Jetons de présence . . .	395,000 »	295,000 »	— 100,000 »
81	Matériel	2,780,000 »	2,725,000 »	— 55,000 »

Articles.	LIBELLÉ.	Crédit demandé au budget.	Chiffres proposés par la Commission.	Augmentation ou réduction.
82	Subside accordé à l'Union des villes et des communes belges	60,000 »	A supprimer.	— 60,000 »
85	Indemnité de voyage et de séjour du personnel. Jetons de présence . (Les magistrats qui font partie du Conseil supérieur des Domages de guerre ou de la Commission des transactions seront indemnisés au même titre que les autres membres;	3,564,000 »	2,416,000 »	— 1,148,000 »
86	Matériel	1,495,000 »	1,100,000 »	— 395,000 »
87	Frais de justice, y compris les honoraires et les indemnités de déplacement des experts agissant à l'intervention des commissaires de l'Etat ou à celle du service des constats et expertises. Frais de déplacement des sinistrés. Indemnités des membres des commissions arbitrales	3,625,000 »	3,000,000 »	— 625,000 »
89	Avances à faire aux sinistrés, en exécution de l'article 15, 3 ^e alinéa, de la loi du 10 mai 1919. (Crédit non limitatif.)	1,000,000 »	100,000 »	— 900,000 »
91	Traitements des Hauts Commissaires royaux et de leurs adjoints; traitements du personnel des Hauts Commissaires et de leurs adjoints; indemnités diverses; frais résultant des conseils interministériels (y compris une somme de 250,000 francs pour indemnité mobile de vie chère).	4,076,800 »	3,716,000 »	— 360,000 »
93	Frais de route et de séjour; missions.	1,250,000 »	750,000 »	— 500,000 »
94	Fournitures de bureau; impressions; achat de machines à écrire, etc.	350,000 »	300,000 »	— 50,000 »
95	Location et aménagement d'immeubles, chauffage et éclairage; achat et entretien de mobilier; menues dépenses, etc.	300,000 »	275,000 »	— 25,000 »
	Services provinciaux d'exploitation des transports,			
98	Recrutement et salaires des ouvriers, magasiniers, gardiens, mécaniciens, chauffeurs, etc.; primes; indemnités de dépaysement, dépôts; réseau Decauville et camions.	5,360,000 »	4,360,000 »	— 1,000,000 »
99	Frais de route et de séjour; indemnités d'interim et de déplacement du personnel	200,000 »	100,000 »	— 100,000 »
100	Secours et accidents du travail (loi du 24 décembre 1903 sur la réparation des dommages résultant des accidents du travail.) (Crédit non limitatif.)	200,000 »	175,000 »	— 25,000 »

Articles.	LIBELLÉ.	Crédit demandé au budget.	Chiffres proposés par la Commission.	Augmentation ou réduction.
101	Exécution des obligations incombant à l'Office du chef d'accidents causés à des particuliers par ses services.	150,000 »	125,000 »	— 25,000 »
102	Fournitures de bureau; impressions; achat de machines à écrire, etc.	90,000 »	50,000 »	— 40,000 »
104	Outillage d'atelier; achat de pièces de rechange et matériaux de réparations; entretien et exploitation du matériel fixe et roulant; transport de matériel	4,600,000 »	3,600,000 »	— 1,000,000 »
	Autres services provinciaux. Achat et réparation des ma- tériiaux; services extérieurs des constructions, etc.			
106	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service; indemnités diverses; frais de maladie (y compris une somme de 45,000 fr. pour indemnité mobile de vie chère).	770,000 »	690,000 »	— 80,000 »
108	Frais de route et de séjour; missions.	250,000 »	200,000 »	— 50,000 »
109	Fournitures de bureau; impressions; achat de machines à écrire, etc.	75,000 »	50,000 »	— 25,000 »
110	Location et aménagement d'immeubles; chauffage et éclairage; achat et entretien de mobilier; menues dépenses, etc.	75,000 »	50,000 »	— 25,000 »
	Exécution des lois des 8 avril et 10 mai 1919.			
114	Intervention de l'État par voie de subsides, d'avances, etc., en faveur des communes adoptées pour assurer leur administration et le service financier de leurs dettes; dépenses obligatoires et facultatives autorisées par le Haut-Commissaire (art. 4 de la loi du 8 avril 1919). (Crédit non limitatif.)	50,000,000 »	25,000,000 »	— 25,000,000 »
116	Secours aux Belges réfugiés en France. Allocations exceptionnelles aux évacués et rapatriés; primes de retour; exécution de la loi du 11 octobre 1919; secours extraordinaires aux évacués et rapatriés nécessiteux.	12,500,000 »	4,625,000 »	— 7,875,000 »
117	Indemnités au personnel des administrations provinciales et communales pour leur collaboration au service des secours	400,000 »	150,000 »	— 250,000 »
119	Frais de rapatriement des réfugiés; frais de transport et d'hébergement	1,350,000 »	1,000,000 »	— 350,000 »

Articles.	LIBELLÉ.	Crédit demandé au budget.	Chiffres proposés par la Commission.	Augmentation ou réduction.
120	Rémunération du personnel de l'Office de rapatriement à Paris .	120,000 »	50,000 »	— 70,000 »
121	Frais de déplacement du personnel de l'Office de rapatriement à Paris.	10,000 »	5,000 »	— 5,000 »
Finances.				
127bis	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service	43,415 »	43,415 »	»
127ter	Matériel	1,500 »	1,500 »	»
127 ⁴	Frais divers (commissions aux représentants, frais d'assurance, d'expédition, droits de douane, etc.) résultant de la vente des produits fournis par l'Allemagne à titre de réparation	875,000 »	875,000 »	»
127 ⁵	Traitements et indemnités des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 4,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	100,000 »	100,000 »	»
127 ⁶	Indemnités pour travaux extraordinaires	2,000 »	2,000 »	»
127 ⁷	Frais de route, de séjour et de déplacement. Frais de rapatriement .	10,000 »	10,000 »	»
127 ⁸	Matériel	5,000 »	5,000 »	»
127 ⁹	Honoraires d'avocats et d'avoués .	5,000 »	5,000 »	»
127 ¹⁰	Frais résultant de la mise en stock et de la vente des charbons livrés en réparation par l'Allemagne en vertu du Traité de Versailles .	3,000,000 »	3,000,000 »	»
127 ¹¹	Dépenses imprévues non libellées au Budget	20,000 »	20,000 »	»
Chemins de fer.				
129	Voies et travaux.	120,000,000 »	120,000,000 »	»
130	Traction matériel	119,198,106 »	119,198,106 »	»
132	Maritime	1,250,000 »	1,250,000 »	»
TABEAU II.				
Recettes.				
4	Solde des versements allemands en numéraire (y compris 433 millions de francs pour ordre) . . .	2,142,260,000	2,575,260,000	+ 433.000.000 »

Annexes au rapport n° 266.

ANNEXE I.

GARANTIES APPORTÉES AUX RECONSTRUCTIONS FAITES PAR L'ÉTAT.

On ne procède jamais à une adjudication avant d'avoir :

- a) la contre expertise valeur 1914, dressée par un expert nommé par le Commissaire d'État principal ;
- b) la revision de cette contre-expertise faite et approuvée par un commissaire technicien de l'État.
- c) l'approbation et le visa du Commissaire principal de l'État, du travail de l'équivalence entre l'état 1914 et l'état nouveau et revu par le Commissaire d'État technicien.

I. — *Relevé, par exercice budgétaire, du montant des sommes déjà payées pour dommages qu'à titre d'indemnités*

	1919
a) <i>En espèces :</i>	
1) Dommages aux biens :	
Par les dommages de guerre	175,895,245 97
Par l'O. R. D.	—
Par Fédération des Coopératives (emprunt)	—
» » » » (fonds du Trésor)	44,367,700 »
	190,262,945 97
2) Dommages aux personnes	6,846,317 81
b) <i>En titres :</i>	
Dommages aux biens :	
1) Judiciaires	37,517,500 »
2) Avances sur bons de réquisition	173,358,100 »
3) Avances aux organismes d'utilité publique.	—
4) Avances 70 p. c. par les Coopératives	—
	240,875,600 »
A déduire le montant des titres remboursés compris dans le total ci-dessus :	
a) Par le département	10,352,800 » (1)
b) Par la Fédération des Coopératives : a) fonds du Trésor.	13,021,300 »
b) emprunt	—
	23,374,100 »
	187,501,500 »

II. — *Relevé, par exercice budgétaire, des sommes*

a) A valoir sur l'emprunt à lots	1921
b) En dehors de l'emprunt	1919
	1920

III. — *Sommes avancées aux sinistrés sur les*

a) A valoir sur l'emprunt	1921
b) En dehors de l'emprunt	1919
	1920

(1) Titres présentés au remboursement par la Fédération des Coopératives.

(2) Dont 1,200,000 francs de titres présentés au remboursement par la Fédération des Coopératives et 3,299,359 francs de titres émis au profit d'établissements publics et escomptés directement par le département.

(3) 1,346,400 francs sur la somme de 16,000,000.

37.689,300 » » 45,000,000.

ANNEXE II.

de guerre par l'État, directement aux sinistrés tant à titre d'indemnités définitives provisoires ou d'avances

1920	1921	Total
474,976,842 37	256,699,053 46	907,574,441 80
34,517,903,05	114,871,721 04	149,389,624 09
—	482,517,049 29	482,517,049 29
41,642,300 »	—	56,010,000 —
551,437,045 42	854,087,823 79	1,595,487,815 18
73,595,993 56	63,533,421 75	143,945,733 12
925,709,900 »	1,259,374,300 »	2,222,601,700 »
101,122,400 »	78,469,200 »	352,949,700 »
14,625,000 »	37,290,700 »	51,915,700 »
50,672,500 »	—	50,672,500 »
1,092,129,800 »	1,375,134,200 »	2,678,139,600 »
125,423,339 » 1)	4,499,359 » (2.	140,275,498 »
3,953,000 »	—	—
—	346,960,267 »	363,934,567 »
129,376,339 »	351,459,626 »	504,210,065 »
962,753,461 »	1,023,674,574 »	2,173,929,535 »

remises par l'État en dehors des sommes ci-dessus.

482,517,049 29
 16,000,000 »
 45,000,000 » } Par mandats à valoir sur crédits ouverts au département.

titres déjà émis et compris dans le 1. b) ci-dessus,

346,960,267 »
 13,021,300 »
 3,953,000 » } La différence représente le montant des avances de 70 p. c. (3
 payées par la Fédération et un solde à reverser au Trésor.

T A

A — DOMMAGES

Demandes intro

I. Sommes allouées en	1919	1920
1) Jugements	256,402,877 80	1,397,546,575 57
2) Transactions (Commissaires d'Etat)	1,326,691 13	8,993,671 46
3) Coopératives (Transactions).	—	—
	257,729,568 93	1,406,540,247 05
II. Sommes payées sur l'exercice	1919	1920
1) en exécution de décisions judiciaires ou de transactions	—	—
a) en titres	37,517,500 —	925,709,900 —
b) en espèces	15,778,693 72	92,958,725 26
2) à titres d'avances :		
a) en titres.		
1) bons de réquisition	173,358,100 —	101,422,400 —
2) org. d'utilité publique (par A. R.).	—	14,625,000 —
3) à l'intervention des Coopératives (70 p. c. maximum).	—	50,672,500 —
b) en espèces :		
1) Avances administratives par O. D. G.	9,375,838 50	19,486,268 90
2) Avances administratives par H. C. R.	—	34,517,903 05
3) Bons de réquisition	387,913 75	3,394,007 71
4) Organismes d'utilité publique.	140,000,000 —	117,935,797 24
5) Coopératives, 70 p. c. par le département	—	102,627,474 82
6) Coopératives 70 p. c. par la Féd. (Fonds du Trésor)	1,346,400 —	37,689,300 —
7) Avances et contrats agricoles	—	10,000,000 —
8) Comité d'assistance aux sinistrés des régions dévastées.	—	2,731,229 44
9) Fédérations des Coopératives (emprunts)	—	—
10) Paiement de titres par département	10,352,800 —	125,423,339 —
— par la fédération (fonds du Trésor).	13,021,300 —	3,953,000 —
	401,138,545 97	1,643,266,845 42

Dont à déduire le montant des titres remboursés :

Par le Département	
Par la Fédération	Emprunt Fonds du Trésor

B. — DOMMAGES

Demandes intro

- I. Il est impossible de déterminer le montant des sommes allouées, la
- II. Montant des sommes payées au 31 décembre 1921
- III. Au 31 décembre 1921, il restait 1,433 jugements à liquider.

ANNEXE III.

BLEAU

AUX BIENS.

duites : 4,273,592

1921	Totaux
1,976,740,024 46	3,630,689,477 83
23,027,676 51	33,348,039 12
898,663 05	898,663 05
2,000,666,364 02	3,664,936,180 —
1921	Totaux
1,259,374,300 —	2,222,601,700 —
160,662,633 68	269,400,052 66
78,469,200 —	352,949,700 —
37,290,700 —	51,915,700 —
—	50,672,500 —
14,899,056 35	43,761,163 75
114,871,721 04	149,389,624 09
345,714 63	4,527,636 09
40,000,000 —	297,955,797 24
26,395,477 —	129,022,951 82
—	39,035,700 —
9,305,034 —	19,305,034 —
591,778,80	3,323,008 24
482,517,049,29	482,517,049 29
4,499,359 —	140,275,498 —
—	16,974,300 —
2,229,222,023 79	4,273,627,415 18
140,275,498 —	
346,960,267 —	
16,974,300 —	
504,210,065 —	504,210,065 —

3,664,936,180 —

		Nombre en			Totaux
		1919	1920	1921	
Jugements	biens . . .	4,210	35,846	77,222	117,278
	personnes . . .	1,403	58,486	70,226	129,815
Transactions (Comm. d'Etat).		2,361	8,452	17,401	28,214
Transactions (Coopératives) .		—	—	537	537

L'exercice désigné *sub II* pour les paiements en espèces est l'exercice budgétaire tel qu'il est déterminé par la loi du 15 mai 1846 sur la comptabilité de l'Etat.

Remarque générale. — La différence existant entre les sommes *allouées* (3,664,936,180) et les sommes *payées* (3,769,417,350 18) s'explique par le fait que des avances sont consenties avant jugement.

AUX PERSONNES.

duites : 226,116.

plupart de celles-ci constituent en effet des rentes.

143,945,733 12	{	Exercice 1919 . . .	6,816,317 81
		» 1920 . . .	73,595,993 56
		» 1921 . . .	63,533,421 75

SITUATION AU
Dommmages

Provinces.	Arrondis- sements.	Nombre		Demandes introduites	Demandes solutionnées définitivement.			
		Chambres ayant fonctionné.	C. E. (C. P. non compris).		Jugements.	Transactions		Total.
						O. D. G.	P. C.	
Anvers . .	Anvers . .	5	15	41,043	3,287	1,706	»	4,993
	Malines . .	4	14	37,152	5,402	1,916	18	7,336
	Turnhout . .	2	4	11,548	3,943	842	»	4,785
Totaux pour cette province.		11	33	89,743	12,632	4,464	18	17,114
Brabant . .	Bruxelles . .	8	31	130,941	6,431	2,103	10	8,544
	Louvain . .	6	17	40,697	4,477	961	12	5,450
	Nivelles . .	2	6	18,391	561	447	58	1,066
Totaux pour cette province.		16	54	190,029	11,469	3,511	80	15,060
Hainaut . .	Charleroi . .	7	24	63,407	3,058	1,256	217	4,531
	Mons . . .	7	22	82,322	3,266	728	95	4,089
	Tournai . .	3	10	67,693	1,402	1,208	195	2,805
Totaux pour cette province.		17	56	213,422	7,726	3,192	507	11,425
Flandre orientale.	Audenarde . .	3	15	55,748	1,476	928	40	2,414
	Gand . . .	7	20	88,981	3,613	6,988	386	10,987
	Termonde . .	5	20	74,859	3,010	776	86	3,872
Totaux pour cette province.		15	55	219,588	8,099	8,692	482	17,273
Flandre occidentale.	Bruges . .	8	27	73,122	6,040	2,438	321	8,799
	Courtrai . .	8	23	107,142	15,138	624	354	16,116
	Furnes . .	10	35	74,653	9,372	416	32	9,820
	Ypres . .	12	41	75,169	11,279	2,215	307	13,801
Totaux pour cette province.		38	126	330,086	41,829	5,693	1,014	48,536
Liège . .	Liège . .	7	23	44,623	5,705	773	64	6,542
	Huy . . .	2	5	17,207	3,717	2,005	»	5,722
	Verviers . .	3	12	27,342	3,042	722	19	3,783
Totaux pour cette province.		12	40	89,172	12,464	3,500	83	16,047
Luxembourg.	Arlon . .	2	9	19,027	2,430	189	»	2,619
	Marche . .	1	4	21,334	5,261	529	»	5,790
	Neufchâteau.	2	5	14,148	3,794	416	2	4,212
Totaux pour cette province.		5	18	54,509	11,485	1,134	2	12,621
Namur . .	Dinant . .	3	15	35,500	2,212	750	84	3,046
	Namur . .	3	16	36,213	1,004	768	188	1,960
Totaux pour cette province.		6	31	71,713	3,216	1,518	272	5,006
Limbourg . .	Hasselt . .	2	5	12,956	1,911	1,313	»	3,224
	Tongres . .	2	4	13,766	3,686	278	»	3,964
Totaux pour cette province.		4	9	26,722	5,597	1,591	»	7,188
								Avances de
Situation au 31 mars 1922 .		124	422	1,284,984	114,517	33,295	2,458	150,270
Situation au 28 février 1922.		124	425	1,279,482	107,321	30,761	1,641	139,723
Pendant mars 1922 . . .		—	—	5,502	7,196	2,534	817	10,547

(1) a Concerne les avances sur bons de réquisitions ordinaires.

(2) b Remboursement à la Banque Nationale des avances reçues par les réquisitionnés par l'intermédiaire du Dépar

(3) Ces totaux comprennent une somme de 300 millions de francs allouée par arrêté royal à la Société des Chemins

(4) Le détail des avances de 70 p. c. n'est plus établi que tous les 4 mois et figurera sur le relevé arrêté au

31 MARS 1922.

(23)

[N° - 65.]

aux Biens.

ANNEXE IV.

Demandes solutionnées provisoirement.

Sommes allouées.	Jugements.	Avances de 10,000 fr.	Bons de réquisition.		Avances A. R.	70 p. c. Coop. (3)	Total.	Sommes allouées.
			a (1)	b (2)				
32,698,896 30	310	119	122	136	»	»	687	78,524,523 84
75,983,437 39	900	482	17	64	»	»	1,463	68,565,987 92
5,276,685 32	34	22	8	11	»	»	75	1,824,640 13
113,959,019 01	1,244	623	147	211	»	»	2,225	148,915,151 89
58,956,085 98	386	113	145	113	5	»	(4) 762	420,104,938 82
45,251,577 88	3,753	752	15	13	»	»	4,533	145,796,435 72
6,685,092 15	176	1	21	5	»	»	203	48,557,439 24
110,892,756 01	4,315	866	181	131	5	»	5,498	614,458,863 78
45,653,276 49	862	113	105	21	1	»	1,102	373,444,267 94
39,022,040 76	377	174	29	12	»	»	592	117,229,957 16
24,397,175 18	2,564	90	19	14	»	»	2,687	151,506,659 35
109,077,492 43	3,803	377	153	47	1	»	4,381	642,180,884 45
21,783,091 46	220	92	18	17	»	»	347	15,915,735 42
107,470,981 67	697	573	166	230	2	»	1,668	221,292,087 12
62,379,920 43	521	120	44	70	1	»	756	71,321,597 56
191,633,993 56	1,438	785	228	317	3	»	2,771	308,529,420 10
178,702,335 18	1,135	216	101	24	4	»	1,480	155,525,861 99
139,208,854 22	1,712	2,923	388	32	»	»	5,055	186,213,275 24
200,396,453 31	3,060	535	1	1	»	»	3,597	186,409,536 37
280,356,100 14	3,843	5,857	125	1	1	»	9,827	292,145,575 60
798,663,742 85	9,750	9,531	615	58	5	»	19,959	820,294,299 20
54,619,401 30	1,063	214	189	25	1	»	1,492	649,763,861 48
21,159,555 33	83	4	8	1	»	»	96	30,933,538 03
40,737,046 30	471	69	69	34	»	»	643	39,222,757 52
116,516,002 93	1,617	287	266	60	1	»	2,231	719,920,207 03
10,983,631 88	180	233	7	1	»	»	421	22,046,349 73
9,461,108 67	198	»	1	»	»	»	199	3,783,860 46
16,992,065 16	338	5	3	2	»	»	348	7,577,601 14
37,436,805 71	716	238	11	3	»	»	968	33,407,811 33
24,020,952 28	759	463	20	8	»	»	1,250	63,876,520 91
25,538,721 49	250	244	74	9	»	»	577	48,713,045 95
49,559,673 77	1,009	707	94	17	»	»	1,827	114,589,566 86
5,868,339 93	84	8	3	9	»	»	104	2,413,076 86
18,472,606 79	7	6	3	3	»	»	19	373,888 09
24,340,946 72	91	14	6	12	»	»	123	2,786,964 95
70 p. c. par fédération des Coopératives au 31 mars 1921						50,528	50,528	361,660,375 01
1,552,080,432 99	23,983	13,428	1,701	856	15	50,528	90,511	3,766,743,544 60
1,410,751,177 01	23,750	13,428	1,701	485	15	49,392	89,131	3,694,826,538 26
141,329,255 98	233	»	»	11	»	1,136	1,380	71,917,006 34

tement d'émission de la Société Générale de Belgique.
de fer Vicinaux.
30 avril 1922.

SITUATION AU 31 MARS 1922.

ANNEXE V.

A. — Dommages aux personnes.

Provinces.	Arrondissements.	Nombre		Demandes introduites.	Jugements accordant indemnités pour :					Total des affaires solutionnées.
		Chambres ayant fonctionné.	C. E. (C. P. non compris).		Incapacités.	Déportations.	Veuves et orphelins.	Total.	Déboutés.	
Anvers .	Anvers . . .	5	15	7,593	1,276	3,395	436	5,107	2,694	7,801
	Malines . . .	4	14	2,655	459	1,523	115	2,097	710	2,807
	Turnhout . . .	2	4	1,306	146	196	82	424	522	946
Totaux pour cette province .		11	33	11,556	1,881	5,114	633	7,628	3,926	10,554
Brabant .	Bruxelles . . .	8	31	6,596	1,447	829	308	2,584	786	3,370
	Louvain . . .	6	17	5,110	574	2,192	476	3,242	358	3,600
	Nivelles . . .	2	6	6,505	2,934	1,385	349	4,668	739	5,407
Totaux pour cette province .		16	54	18,211	4,955	4,406	1,133	10,494	1,883	12,377
Hainaut .	Charleroi . . .	7	24	9,634	5,765	2,146	632	8,543	1,252	9,795
	Mons	7	22	20,284	3,732	5,248	1,011	9,991	1,686	11,677
	Tournai	3	10	16,384	3,979	6,752	917	11,648	2,817	14,465
Totaux pour cette province .		17	56	46,302	13,476	14,146	2,560	30,182	5,755	35,937
Flandre orientale	Audenarde . . .	3	15	9,966	2,297	4,256	446	6,999	896	7,895
	Gand	7	20	26,933	962	1,824	1,009	3,795	817	4,612
	Termonde . . .	5	20	17,583	3,588	6,415	1,097	11,100	1,040	12,140
Totaux pour cette province .		15	55	54,482	6,847	12,495	2,552	21,894	2,753	24,647
Flandre occidentale	Bruges	8	27	10,463	1,120	377	859	2,356	3,578	5,934
	Courtrai	8	23	45,802	4,606	5,292	1,555	11,453	1,222	12,675
	Furnes	10	35	1,582	258	30	197	485	417	902
	Ypres	12	41	3,644	787	809	762	2,358	1,015	3,373
Totaux pour cette province .		38	126	61,491	6,771	6,508	3,373	16,652	6,232	22,884
Liège . .	Liège	7	23	5,329	1,219	1,014	866	3,099	1,014	4,113
	Huy	2	5	499	131	148	95	374	133	507
	Verviers	3	12	2,180	387	1,142	222	1,751	442	2,193
Totaux pour cette province .		12	40	8,008	1,737	2,304	1,183	5,224	1,589	6,713
Luxem- bourg .	Arlon	2	9	11,548	1,466	3,916	762	6,144	1,753	7,897
	Marche	1	4	1,811	1,050	566	31	1,697	104	1,801
	Neufchâteau . .	2	5	1,650	944	188	165	1,297	277	1,574
Totaux pour cette province .		5	18	15,009	3,460	4,670	1,008	9,138	2,134	11,272
Namur .	Dinant	3	15	6,652	2,370	836	862	4,068	657	4,725
	Namur	3	16	14,679	5,371	2,304	1,146	8,821	679	9,500
Totaux pour cette province .		6	31	21,331	7,731	3,140	2,008	21,989	1,336	14,225
Limbourg .	Hasselt	2	5	2,917	709	1,460	99	2,268	457	2,725
	Tongres	2	4	1,692	235	537	83	855	469	1,324
Totaux pour cette province .		4	9	4,608	944	1,997	182	3,123	926	4,049
Situation au 31 mars 1922 .		124	422	244,499	47,812	54,780	14,632	117,224	26,534	143,758
Situation au 28 février 1922 .		124	425	237,932	46,181	52,892	14,375	113,448	25,824	139,272
Pendant mars 1922		—	—	3,567	1,631	1,888	257	3,776	710	4,486

ANNEXE VI.

PROGRAMME DES TRAVAUX DE RECONSTRUCTION
ET DE RESTAURATION POUR L'EXERCICE 1922.

(Non compris les travaux à exécuter par les sinistrés intéressés au moyen d'avances).

RÉCAPITULATION.

(Voir détail pages suivantes).

A. *Édifices publics.*

71 maisons communales, pour une somme de . fr.	17 638,700
109 églises	59.482,000
142 écoles	28,205 500
96 autres édifices publics	20,186,200
418 travaux pour une somme de fr.	125,515,400

B. *Autres travaux d'intérêt public.*(Voirie, canalisation d'eau, égouts, ouvrages
divers, etc.)

113 travaux pour une somme de fr.	49.741,650
---	------------------

C. *Habitations privées.*(Reconstructions et restaurations par les ser-
vices de l'O. R. D., *non compris* les tra-
vaux exécutés au moyen d'avances).

4,145 travaux pour une somme de fr.	275,442,000
---	-------------------

Soit en tout :

4,776 travaux pour une somme de fr.	420,697,050
---	-------------

PROGRAMME

Édifices

	Maisons communales.		Églises.		Écoles.	
	Nombre.	Dépenses.	Nombre.	Dépenses.	Nombre.	Dépenses.
<i>Flandre Occidentale.</i>						
Littoral.	3	600,000	3	1,325,000	5	2,195,000
Nord : Dixmude	3	1,090,000	2	2,000,000	7	2,325,000
» Roulers.	9	891,500	14	8,986,000	16	3,140,000
» Furnes.	4	360,000	20	10,432,000	17	2,025,000
» Ghisteltes	6	525,000	11	7,600,000	24	2,020,000
Ensemble	22	2,866,500	47	29,018,000	64	9,500,000
Sud : Ypres (Moreau).	1	500,000	2	2,500,000	8	2,800,000
» Ypres (Diebuyck)	9	3,100,000	7	4,450,000	9	2,600,000
» Poperinghe	4	(1) 1,600,000	6	(1) 3,600,000	10	3,000,000
» Wervicq.	4	430,000	10	6,800,000	5	860,000
Ensemble	18	5,630,000	25	17,050,000	32	9,260,000
TOTAL pour la Flandre Occidentale	43	9,136,500	75	47,393,000	101	20,965,000
AUTRES PROVINCES :						
Flandre Orientale.	5	1,000,000	8	2,404,000	9	1,998,500
Anvers	5	794,200	7	1,835,000	6	1,005,000
Brabant	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
Hainaut	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
Liège	6	1,333,000	4	2,650,000	5	1,860,000
Namur	11	5,350,000	9	4,300,000	15	1,813,000
Luxembourg	1	25,000	6	900,000	6	565,000
TOTAL des autres provinces	28	8,502,200	34	12,089,000	41	7,241,500
TOTAL GÉNÉRAL.	71	17,638,700	109	59,482,000	142	28,206,500

(1) Chiffres estimés (par l'Administration centrale).

(2) Y compris dépenses afférentes à l'achèvement de 250 maisons commencées en 1921.

(3) Chiffres non encore parvenus à l'Administration centrale.

DE 1922.

Publics.

Autres édifices publics.		Total.		Travaux divers d'utilité publique (voirie, canal, d'eau, ouvrages divers).		Habitations privées.		Totaux.
Nombre	Dépenses.	Nombre.	Dépenses.	Nombre.	Dépenses.	Nombre.	Dépenses.	Dépenses.
4	2,835,500	15	6,995,000	10	3,000,000	236	22,860,000	32,855,500
6	2,250,000	18	7,665,000	3	1,160,000	158	6,700,000	15,525,000
20	3,465,000	59	16,482,500	53	8,045,650	554	38,350,000	62,878,150
16	1,290,500	57	14,107,500	24	1,358,000	131	5,263,000	20,728,500
11	1,285,000	52	11,430,000	»	»	285	14,250,000	25,680,000
53	8,290,500	186	49,685,000	80	10,563,650	1.128	64,563,000	124,841,650
6	5,725,000	17	11,525,000	1	1,882,000	312	22,900,000	36,307,000
7	1,000,000	32	10,850,000	2	2,000,000	450	33,750,000	46,600,000
2	400,000	(1) 22	8,600,000	»	»	518	25,000,000	(1) 33,600,000
3	440,000	22	8,530,000	3	1,180,000	692	58,220,000	67,930,000
18	7,565,000	93	39,500,000	6	5,062,000	1,972	139,870,000	184,437,000
75	18,691,000	294	96,185,500	96	18,625,650	3.336	227,293,000	342,104,150
4	375,000	26	5,777,500	8	648,500	172	6,680,000	13,106,000
5	357,000	23	3,991,400	2	75,000	103	5,150,000	9,216,400
(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)
1	75,000	16	5,918,000	»	»	403	17,640,000	23,558,000
3	275,000	38	11,738,000	6	317,500	99	10,179,000	22,234,500
8	413,000	21	1,903,000	1	75,000	32	8,500,000	(2) 10,478,000
21	1,495,200	124	29,327,900	17	1,116,000	809	48,149,000	78,592,900
96	20,186,200	418	125,513,400	113	19,741,650	4,145	275,442,000	420,697,050

ANNEXE VII.

TABLEAU INDICANT POUR CERTAINS RESSORTS LA SITUATION
EXACTE DE LA RESTAURATION.

(Fin mai 1922).

MENIN. — *Haut Commissaire Royal Adjoint* : SERRUYS.*Population.*

Nombre d'habitants avant la guerre	18,583
— — actuellement	17,543

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	5,790
— — détruites	2,647
— — reconstruites ou restaurées	1,043
— — semi-définitives	43
— de baraquements	143
	1,233

Édifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
Hôpital, Écoles communales (filles et garçons), Église Saint Joseph-Vicariats,
Église Saint-Vaast, Cure Saint François, Hospice, Académie, Église Saint
François, École moyenne, Hôtel de Ville, Palais de Justice, Patronage,
École baraque, 6 maisons Grand'Place.

A signaler le grand nombre de maisons endommagées qui ont été restaurées
par l'O. R. D.

Au sortir de la ville remarquer :

1° La cité de baraquements en bois du Fonds du Roi Albert.

2° Non loin de là un groupe de 28 maisons semi-définitives type O. R. D.

C'est ici que fut effectué le deuxième essai de constructions *rapides à bon
marché* avec emploi de matériaux durs. Le groupe en question a été construit
en deux mois de temps.

Le procédé a été perfectionné depuis lors, comme on pourra le constater à
Ypres (Cité Ligy), où les constructions sont à doubles parois et munies d'un
étage aménagé.

GHELUWE. — *Haut Commissaire Royal Adjoint* : SERRUYS.*Population.*

Nombre d'habitants avant la guerre	5,062
— — actuellement	4,152

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	970
— — détruites.	929
— — reconstruites ou	
— — restaurées	510
— — semi-définitives	38
	548

Édifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. ;
presbytère, maison instituteur, école communale, église, vicariat.

Restauration de routes, 44 kilomètres.

— de terres, 243 hectares.

GHELUVELT. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : BIEBUYCK.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	1,779
— — actuellement	1,206

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	337
— — détruites.	337
— — reconstruites ou restaurées	83
— — semi définitives	28
— de baraquements	68
	481

Restauration de routes, environ 30 kilomètres.

— des terres, 183 hectares.

Hameau de Hooge.

YPRES. — *Haut Commissaire Royal ff.* : MOREAU.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	19,497
— — actuellement	11,036

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	3,780
— — détruites.	3,780
— — reconstruites ou restaurées	1,275
— — semi-définitives	376
— de baraquements	500
	2,151

Édifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. une vingtaine.

Restauration des terres, 128 hectares.

A signaler tout particulièrement :

1° *Les Halles*, dont on déblaie les ruines en remettant en place une partie des matériaux ;

2° *L'Eglise Saint-Martin*, qui était une des églises les plus vastes et les plus remarquables de la Belgique ;

Le chevet et le transept sont en reconstruction.

3° *L'Eglise Saint-Pierre*, monument romano-gothique, en voie d'achèvement ;

4° Un millier d'immeubles privés reconstruits par l'Etat pour compte des sinistrés.

En dehors de la ville du côté des portes de Dixmude et de Menin,

1° *La cité-jardin de Kalfvaart* comprenant 110 maisons ouvrières (architecte R. Acke).

2° *La cité-jardin Jigy*. — La construction de 140 maisons semi-définitives en briques a été entamée, fin juin 1921. Trois mois plus tard une grande partie des maisons étaient achevées et habitées ; les autres le seront prochainement.

Ces maisons comprennent, en plus d'une salle commune de grandes dimensions, une petite relaverie, quatre chambres à coucher, un grenier, un réduit annexe, etc... Leur superficie est de 9×6 mètres soit 54 mètres carrés de superficie.

Elles sont munies d'une fosse d'aisance et d'une citerne en béton armé ; quoiqu'elles soient considérablement plus grandes que les maisons ouvrières habituelles leur prix de revient n'est guère que de 15,000 francs environ, prix qui comprend l'ossature en bois que l'O. R. D. possède en stock. Remarquer que tous les murs extérieurs sont à double paroi et ventilé.

ZONNEBEKE. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : BIEBUYCK.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	4,245
— — — — — actuellement	2,641

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	843
— — — — — détruites	843
— — — — — reconstruites ou restaurées	200
— — — — — semi-définitives	70
— — — — — de baraquements	143
	413

Édifices publics.

Reconstruits ou restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
École communale. Presbytère.

Restauration de routes, 82 kilomètres.

Restauration de terres, 202 hectares.

PASSCHENDAELE. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : VAN DEN BERGHE.
Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	4,030
— — actuellement	2,052

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	900
— — détruites.	900
— — reconstruites ou restaurées	200
— — semi-définitives	80
— de baraquements	131
	410

Édifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
École et couvent.

Restauration de routes, environ 30 kilomètres.

Restauration de terres, environ 430 hectares.

MOORSLEDE. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : VAN DEN BERGHE.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	7,616
— — actuellement	3,954

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	1,500
— — détruites.	1,400
— — reconstruites ou restaurées	330
— — semi-définitives	201
— de baraquements	310
	841

Restauration de routes, environ 45 kilomètres.

Restauration de terres, environ 200 hectares.

ROULERS. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : VAN DEN BERGHE.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	26,201
— — actuellement	28,928

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	5,311
— — détruites	4,711
— — reconstruites ou restaurées	3,880
— — semi-définitives	51
— de baraquements	150
	4,081

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. : Ecole Kattestraat, Arsenal, Ecole communale, Carillon Saint-Michel, Eglise et presbytère Notre-Dame, Eglise Saint-Michel, Presbytère Saint-Michel, Hospice, Ecole Spayestraat, Rodenbachstraat, Noordstraat en Leenstraat, Académie, Eglise Saint-Amand, Ecole équitation.

Restauration de routes, environ 15 kilomètres.

A signaler le nombre considérable de maisons, plus ou moins fortement endommagées (près de 2,500) restaurées au moyen des avances consenties par les services du Haut Commissariat Royal.

Cité Jardin Batavia. — La construction de cette cité comprenant 100 maisons fut entamée en décembre 1919 à un moment où l'industrie du bâtiment chômait encore de façon quasi totale.

Cette cité constitue le premier essai de construction d'habitations ouvrières sous forme de Cité Jardin.

Cent nouvelles maisons sont en construction en exécution d'un contrat passé par M. le Ministre de Broqueville.

OOST-NIEUWKERKE. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : VAN DEN BERGHE.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	2,942
— — actuellement	2,547

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	592
— — détruites	592
— — reconstruites ou restaurées	410
— — semi-définitives	35
— de baraquements	110
	555

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
Eglise, Presbytère, Eglise (travaux supplémentaires).
Restauration de routes, environ 22 kilomètres.

STADEN. — *Haut Commissaire Royal adjoint* : VAN DEN BERGHE

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	5,543
— — actuellement	4,745

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	1,300
— — détruites	1,260
— — reconstruites ou restaurées	523
— — semi-définitives	48
— de baraquements	340
	915

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
Eglise, Presbytère, Hospices.
Restauration des routes, environ 33 kilomètres.

DIXMUDE. — *Haut Commissaire Royal* : DE GROOTE.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	3,788
— — actuellement	1,835

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	930
— — détruites	930
— — reconstruites ou restaurées	312
— — semi-définitives	21
— de baraquements	207
	540

Edifices publics.

En reconstruction par les soins de l'O. R. D. : Couvent des Dames de Saint-Nicolas.

1° *Déblaiement.* — A Dixmude, les Allemands avaient fait de chaque maison un véritable fort, consolidant les murs en ruine au moyen de béton et

transformant les caves en réduits inaccessibles aux plus lourds obus; aussi, le travail de déblaiement à exécuter fut-il énorme : à cette heure on a démolé 20,000 mètres cubes d'abris bétonnés pour niveler la surface, on a remué 193,000 mètres cubes de terre; 16 millions de briques, 53,000 mètres cubes de briquillons, 3,000 tonnes de fer ou de mitraille, 500 tonnes d'obus, 6,000 mètres cubes de bois à brûler ont été récupérés au cours de ce travail.

2° Les travaux de construction de l'église, édifice gothique important, sont commencés : ce travail est entrepris par la fabrique d'église elle-même au moyen des indemnités allouées par les tribunaux des dommages de guerre.

3° Près de la gare, en dehors de la ville s'élèvent 10 maisons semi-définitives (premier essais du genre entrepris en Flandre, pour maisons de construction rapide). Le procédé a été considérablement amélioré depuis lors comme on a pu le voir à Menin et Ypres.

Au même endroit un quartier jardin de 100 maisons est en construction (Service des Constructions de l'O. R. D.). Les premières d'entre elles seront occupées prochainement.

FURNES. — *Haut Commissaire Royal adjoint : DE HAENE.*

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	6,546
— — — actuellement	8,000

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	1,500
— — — détruites	290
— — — reconstruites ou restaurées	325
— — — semi-définitives	—
— de baraquements	53
	380

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. : Hôpital. Presbytère de Sainte-Walburge. Hôtel de Ville et Palais de Justice. Eglise Saint-Nicolas (Tour). Ecole pour garçons. Eglise Sainte-Walburge.

NIRUPORT. — *Haut Commissaire Royal : COPPIETERS.*

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	4,622
— — — actuellement	3,649

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	961
— — détruites	961
— — reconstruites ou restaurées	415
— — semi-définitives	—
— de baraquements	445
	860

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. : presbytère, abattoir, écoles pour garçons et filles, Hôtel de Ville, Justice de Paix, Espérance, Hospices, Halles.

A signaler :

1° *L'église*, monument remarquable du XIII^e siècle, était totalement détruite. Elle est aujourd'hui entièrement reconstruite par les soins du H. C. R. Ce travail, pour lequel on a utilisé de vieilles briques est très remarquable, tant au point de vue technique qu'au point de vue artistique. Il a été dirigé par l'architecte Viérin.

2° Les Halles sont en voie d'achèvement.

3° *Maisons ouvrières* Près de l'église s'élèvent cent maisons ouvrières construites par le service des constructions de l'O. R. D. d'après les plans de l'architecte van Huffel.

4° Travaux aux écluses exécutés par le Département des Travaux publics.

LOMBARTZYDE. — *Haut Commissaire Royal* : COPPIETERS.

Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	1,236
— — actuellement	661

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	263
— — détruites	263
— — reconstruites ou restaurées	100
— — semi-définitives	3
— de baraquements	94
	197

Edifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en restauration par les soins de l'O. R. D. Église, école communale, couvent des Sœurs de Saint-Vincent.

MIDDELKERKE. — Haut Commissaire Royal : COPPIETERS.
Population.

Nombre d'habitants avant la guerre	3,169
— — actuellement	2,571

Habitations privées.

Nombre d'habitations avant la guerre	1,200
— — détruites	1,167
— — reconstruites ou restaurées	785
— — semi-définitives	—
— de baraquements	155
	940

Édifices publics.

Reconstruits, restaurés ou en reconstruction par les soins de l'O. R. D. :
 Sous-station électrique, usine du château d'eau, maison de l'instituteur,
 station de raccordement, église, école pour garçons, école de dessin école
 des filles, kursaal, cabine de sous-station électrique.

**APERÇU GÉNÉRAL SUR L'ACTIVITÉ DES SERVICES
 DE L'OFFICE DES RÉGIONS DÉVASTÉES.**

Habitations privées.

Pour l'ensemble du pays, le nombre d'habitations privées
 complètement détruites ou gravement endommagées atteignait
 environ 78,000

Jusqu'à présent, il a été reconstruit, restauré ou construit
 (travaux terminés et travaux en cours),

A. — L'intervention des services de l'O. R. D.

Reconstructions et restaurations	20,017
Maisons semi-définitives	3,771
— ouvrières	625
Constructions provisoires F. R. A.	10,750
Total.	35,163

B. — Sans l'intervention des services de l'O. R. D.

(Initiative privée, tribunaux, fédération des coo- pératives) environ	25,000
	60,163

Édifices publics.

Pour l'ensemble du pays, le nombre d'édifices publics complètement ou gravement endommagés atteignait environ. . . 1,400

Jusqu'à présent il en a été reconstruit ou restaurés à l'intervention des services de l'O. R. D. travaux terminés et travaux en cours 562

A quoi il faut ajouter, les constructions provisoires du F. R. A. 250

812

Travaux divers.

Les services de l'O. R. D. ont en outre fait exécuter de nombreux travaux de déblaiement, dont beaucoup d'une ampleur considérable, de nombreuses réfections de routes (près de 1,650 kilomètres), de rues, etc., des importants travaux de réfection, deux canalisations d'eau aux égouts.

La remise en état de près de 9,000 hectares de terres.

De nombreux travaux de restauration à des ouvrages d'art divers (écluses, ponts, quais, etc., etc.).

ANNEXE VIII.

TABLEAU DES RECONSTRUCTIONS EN COURS OU TERMINÉES
DANS LA PROVINCE DE LIÈGE AU 30 MARS 1922.

17 communes adoptées.

58 communes non adoptées dans lesquelles M. le Gouverneur de la province de Liège a prié le Haut Commissariat de reconstruire en son lieu et place.

1,235 demandes de reconstruction reçues.

54 adjudications publiques ont été faites.

1,006 immeubles sont en voie de reconstruction ou terminés.

ANNEXE IX.

FRAIS D'ADMINISTRATION DES SERVICES DE RECONSTRUCTION
DES GOUVERNEURS.

(1921.)

	Importance des travaux exécutés.		Dépenses de personnel.	Pourcentage.	
Flandre Occidentale :					
Avances	1,915,600	{	7,462,300	96,100	1.29
Reconstruction . . .	5,546,900				
Flandre Orientale :					
Avances	2,994,000	{	3,140,000	57,300	1.82
Reconstruction . . .	146,000				
Anvers :					
Avances	2,993,000	{	3,726,500	24,600	0.66
Reconstruction . . .	731,500				
Namur :					
Avances	2,331,000	{	2,754,000	22,200	0.81
Reconstruction . . .	423,000				
Mons :					
Avances	1,596,000	{	1,596,000	42,700	2.67
Reconstruction . . .	—				

ANNEXE X.

Statistique. — Année 1921.

STATISTIQUE

Office des Régions Dévastées.	Valeur des Travaux (1921)		Total.
	Avances et subsides habitations privées. (1)	Reconstruction de tout genre. (1)	
<i>H. C. R. du Littoral.</i>	2,080,550	33,081 599	35,162,149
<i>Flandre Occidentale.</i>			
H. C. R. de Dixmude	3,173,925	18,834,387	22,008,312
Roulers	34,474,648	30,957,135	65,431,784
Furnes	12,626,415	23,885,052	35,511,468
Ghistelles	14,714,452	12,704,837	27,419,290
<i>Sud :</i>			
H. C. R. d'Ypres (Ville)	6,385,895	56,153,565	62,539,460
Ypres (Zone)	5,208,691	30,062,336	35,271,027
Poperinghe	8,636,286	46,264,924	54,901,211
Wervicq	8,810,500	82,399,169	91,209,669
<i>H. C. R. de Flandre Orientale.</i>	2,767,087	4,828,836	7,595,924
Anvers	2,333,626	1,012,718	3,366,344
Brabant	1,640,019	5,149,868	6,789,888
Hainaut	4,772,199	6,093,373	10,865,572
Liège	4,091,697	24,084,310	28,176,007
Namur	19,663,550	12,999,088	32,662,638
Luxembourg	385,000	29,465,981	29,850,981
Total.	131,784,540	417,977,178	549,761,724

(1) Chiffres fournis par les H. C. R. et H. C. R. adjoints dans leurs rapports mensuels.

(2) Les pourcentages relatifs aux Hauts Commissariats royaux mêmes sont nécessairement plus élevés que ceux des services des adjoints, les Hauts Commissariats centralisant la besogne et s'occupant de la plupart des questions de principe, des questions d'administration, etc.

(3) Frais de déplacement. — La Direction du personnel a déclaré qu'il lui était impossible de fournir le détail par H. C. R. Adjoint de la région Flandre Occidentale Sud.

ANNEXE X.

ANNÉE 1921.

Traitements et Indemnités.	Frais d'administration.					Pourcentage des frais d'administration.	
	Frais de déplacement.	Frais de transport.	Frais de bureau.	Loyers etc.	Total.		
186,562	21,620	60,582	11,489	30,201	310,454	0,91	
310,930	17,329	141,518	13,719	14,073	497,569	2,26	(2)
107,778	9,149	29,665	6,859	7,036	160,487	0,24	0,65
92,780	14,875	28,810	6,839	7,036	150,360	0,43	
113,802	14,909	34,207	6,859	7,036	176,813	0,65	
820,490	30,149	82,712	40,132	36,390	1,009,873	1,61	(2)
117,741	(3)	37,530	20,066	18,195	193,532	0,55	0,68
148,936	(3)	23,307	20,066	18,195	210,504	0,38	
182,760	(3)	26,540	20,066	18,195	247,561	0,27	
227,022	15,790	57,864	13,592	12,796	327,064	2,98	
198,833	28,105	54,336	13,592	3,525	298,391	1,68	1,68
335,185	9,779	31,416	27,565	21,676	425,621	1,51	1,47
318,175	40,868	64,767	13,706	17,307	454,823	1,34	
292,092	36,500	96,772	16,973	13,434	455,771	1,53	
3,453,086	239,073	770,026	231,543	225,095	4,918,823		

DOMMAGES AGRICOLES.

I

Il est à remarquer que les prévisions de recettes aux budgets de 1919, 1920 et 1921, qui s'élevaient pour ces années respectivement à 142 millions, 20 millions et 25 millions de francs, forment la contre-partie des dépenses prévues pour l'acquisition d'animaux domestiques, de semences et d'engrais destinés à être revendus aux cultivateurs.

Ces dépenses ayant été loin d'atteindre le chiffre des prévisions, il en est nécessairement de même en ce qui concerne les recettes. Celles-ci s'élèvent approximativement à 81,380,000 francs, et la dépense correspondante à 86,529,718 francs.

L'on a déjà fait observer précédemment que les opérations d'achat et de revente des marchandises, dont les cultivateurs avaient le plus grand besoin immédiatement après l'armistice, nous exposaient à certaines pertes, celles-ci devant résulter notamment de la brusque apparition sur le marché des grandes quantités offertes par le Département. Ces pertes inévitables doivent être rangées parmi *les dépenses consenties en vue de la reconstitution rapide de l'agriculture*, et non comme le *résultat défavorable d'une opération commerciale ordinaire*.

C'est précisément parce que les circonstances, — et surtout l'instabilité des prix — empêchaient le commerce privé d'entreprendre cette affaire que les pouvoirs publics ont dû s'en charger. La différence entre les deux chiffres mentionnés ci-dessus n'a donc rien que de très admissible.

* * *

L'atténuation des dommages agricoles de guerre déterminée par les diverses interventions du Département ne peut encore être évaluée d'une manière très précise.

Il en est ainsi notamment en ce qui concerne la restauration des terrains exécutée par mes services. Pour indemniser les propriétaires de ces terrains, les tribunaux n'auront que fort peu à tenir compte du degré de dévastation de ceux-ci au lendemain de l'armistice ; ils se baseront principalement sur la différence entre la valeur des biens en 1914 et leur *valeur actuelle, après restauration*. Et cette différence sera minime, sinon nulle, dans la plupart des cas.

Il est hors de doute que l'intervention du Département a rendu la restauration des terres *plus rapide, moins onéreuse et plus parfaite* que si elle avait été entièrement abandonnée aux particuliers, car la direction unique imprimée aux travaux par cet organisme central a permis, dès le début, d'appliquer à toutes les terres de la région dévastée les procédés qui s'étaient montrés, à l'expérience, les plus appropriés.

La réparation des dommages résultant de la dévastation des terres aura donc été obtenue aux conditions les plus favorables pour le Trésor.

Elle a coûté jusqu'ici 83,360,200 francs pour les travaux exécutés par les services et 29,137,800 francs par l'exécution des contrats de restauration.

De plus, les services ont instruit jusqu'à concurrence d'une somme de 18,700.000 francs, des demandes se rapportant aux travaux de restauration exécutés sans contrats préalables par des particuliers, qui ont droit de ce chef aux avances prévues par l'Arrêté royal du 1^{er} juin 1920. Pour l'évaluation de ces travaux, les services ont nécessairement une compétence toute spéciale, acquise par une longue pratique.

Il est hors de doute, pour les raisons indiquées ci-dessus, que toutes ces dépenses sont sensiblement inférieures au montant des indemnités que les tribunaux des dommages de guerre auraient dû allouer, en tenant compte du remploi, si mon Département n'était pas intervenu de façon à en réduire le coût au minimum.

Le Département de l'Agriculture s'est occupé également de choisir et de répartir dans le pays diverses marchandises intéressant l'agriculture, faisant l'objet de livraisons en nature par l'Allemagne.

Il a réparti ainsi :

Des engrais et des semences pour environ 21 millions.

Des animaux domestiques pour environ 135 millions.

Des machines agricoles pour environ 23 millions.

La majeure partie de ces valeurs ont été cédées à titre d'avances sur les indemnités pour dommages de guerre dues aux cultivateurs sinistrés.

Le montant des recettes directes provenant de cette répartition s'élèvent 2,900,000 francs environ, somme comprise dans les chiffres ci-dessus.

II.

Les lois sur la réparation des dommages de guerre créent à l'État vis-à-vis de ses sinistrés une dette dont le montant ne sera exactement connu que le jour où les tribunaux compétents en cette matière auront prononcé leur dernier jugement.

Parmi les dommages de guerre figurent ceux qui intéressent l'agriculture : dévastation des terres, enlèvement d'animaux, enlèvement et destruction de matériel agricole.

Si notamment le Département de l'Agriculture ne s'était pas occupé de la réparation *réelle* de ces dommages, réparations consistant donc non à payer en espèces l'équivalent des dommages subis, mais à remplacer les choses détruites ou disparues et à rendre aux choses endommagées leur valeur primitive, les tribunaux auraient évidemment dû accorder aux sinistrés des sommes représentant l'intégralité des dommages subis et assurant aux propriétaires, en cas de remploi, la reconstitution complète de leur avoir.

La non-intervention du Département de l'Agriculture dans la restauration des terres dévastées aurait eu les deux conséquences suivantes :

1° Une partie vraisemblablement importante du territoire dévasté aurait été définitivement abandonnée par les propriétaires, incapables d'entreprendre les travaux de restauration et se contentant de l'indemnité leur revenant en vertu de la loi et basée sur la valeur des biens en 1914. A cette indemnité, payée en somme par la collectivité, ne correspond pour elle *aucun avantage ; elle n'intéresse que les particuliers qui en bénéficient ;*

2° Le reste des terres dévastées auraient été restaurées par l'initiative privée. Chacun agissant d'après ses propres inspirations ou accordant sa confiance à un entrepreneur qui n'en est pas nécessairement toujours digne, il faut admettre que beaucoup de ces travaux auraient été *mal exécutés* ou auraient coûté *trop cher*.

Les prix *trop élevés* qui auraient ainsi *prévalu* devaient inévitablement être pris en considération par les tribunaux des dommages de guerre pour fixer le montant des indemnités de remploi et, en cas de mauvaise exécution des travaux, l'indemnité à accorder pour la *dépréciation* de la terre était nécessairement d'autant plus élevée que la restauration était plus imparfaite.

En intervenant, au contraire, le Département de l'Agriculture réalise, moyennant un minimum de dépenses, la reconstitution aussi parfaite que possible du territoire agricole de la Flandre.

Les dépenses faites dans ce but entrent en déduction des sommes dues aux sinistrés en vertu de la loi ; *loin de faire double emploi avec celles-ci, elles ont au contraire pour effet d'en réduire le montant*, parce qu'elles sont moins élevées que si les particuliers les avaient effectuées sans l'assistance des services officiels que la pratique a rendus particulièrement compétents en cette matière.

*
* *

On a pu se demander si les travaux de *parachèvement* de la restauration des terres, actuellement en cours, n'étaient pas onéreux pour le Trésor.

Il en est des travaux de parachèvement comme des travaux de nivellement. Les uns et les autres ont pour effet de réduire le montant des indemnités à allouer aux sinistrés. Le nivellement des terres rend celles-ci accessibles aux instruments aratoires mais est loin de leur restituer leur fertilité primitive ; il laisse donc subsister une dépréciation dont les tribunaux doivent tenir compte pour fixer le montant de l'indemnité.

Le Département a jugé préférable de *faire disparaître cette dépréciation*, en payant des *travaux extraordinaires* exécutés à l'occasion de la mise en culture : labours nombreux et soignés, application d'engrais, pratique de cultures améliorantes, etc.

Tenant compte des travaux en cours ayant pour but de réduire au minimum le montant des indemnités à allouer pour la dépréciation des terres, les tribunaux compétents sursoient actuellement encore aux jugements à rendre en cette matière. *Il n'y a donc pas moyen d'établir une comparaison*

entre le montant des indemnités allouées par les tribunaux et le montant des avances en nature sur des indemnités, accordées à l'intervention du Ministère de l'Agriculture.

Mais il y a lieu de croire que pour les terres nivelées et ayant fait ensuite l'objet d'un contrat de parachèvement, il ne restera dans la plupart des cas, que *fort peu de choses sinon rien* à payer en exécution de ces jugements.

* * *

Il résulte de ce qui précède que le *coût de la restauration des terres et le montant des indemnités à payer pour les dommages* résultant de la dévastation des terres ne sont pratiquement qu'une seule et même chose.

Tout ce que l'État dépense pour restaurer les terres entre en déduction de ce qu'il a à payer sous forme d'indemnités pour dommages de guerre. La recette ou plutôt *l'indemnité épargnée* est, par définition, égale à la dépense. Cette dernière, d'après les éléments dont nous disposons jusqu'ici, s'élève actuellement à *131 millions* environ. Elle peut être considérée comme inexistante, puisqu'elle a pour effet de réduire dans la même mesure la dette de l'État.

Il reste environ à dépenser pour le même objet et dans les mêmes conditions 30 millions au maximum, dont une partie à prélever sur le budget du Département des Affaires Économiques (exécution des contrats de restauration et de parachèvement).

* * *

Le Département a réduit le montant des indemnités pour dommages de guerre d'environ *177 millions* par la répartition aux sinistrés d'animaux domestiques, d'engrais, de semences livrés par l'Allemagne.

La vente au comptant d'une partie de ces marchandises donne lieu à une recette directe qui, à la fin des opérations, ne dépassera probablement pas 3 millions.

Les chevaux qui seront encore livrés par l'Allemagne serviront en majeure partie à réduire le montant des indemnités pour dommages de guerre. Comme pour le reste, la *recette* sera sensiblement égale à la dépense.

Pour déterminer approximativement dans quelle proportion les diverses interventions du Département de l'Agriculture auront eu pour effet de réparer les dommages agricoles de guerre, il faudrait évidemment connaître le montant total de ces dommages. Le Département n'a à cet égard aucune indication précise. Le Ministère des Affaires Économiques dispose sans doute des éléments qui lui permettraient, moyennant un travail considérable, d'établir ce chiffre en prenant pour base les demandes introduites par les cultivateurs sinistrés auprès des tribunaux des dommages de guerre et en comparant, pour un certain nombre d'entre elles, le montant de *l'indemnité demandée* à celui de *l'indemnité accordée*. On déterminerait ainsi un coefficient, probablement inférieur à l'unité, par lequel il suffirait de multiplier le montant des indemnités réclamées pour obtenir le montant approximatif des indemnités vraisemblablement dues.

ANNEXE XII.

MINISTÈRE DES CHEMINS DE FER, MARINE
ET TÉLÉGRAPHES.

QUESTIONS.

1. *Prévoyez-vous encore des dépenses recouvrables pour les années prochaines ?*

RÉPONSES.

Administration des Chemins de Fer.

La réparation des dommages causés par la guerre aux installations du chemin de fer n'étant pas réalisée complètement, les budgets devront comprendre des crédits au titre « Dépenses recouvrables », pendant plusieurs années.

Office de l'Électricité.

Oui.

Administration de la Marine.

Oui.

Administration des Postes.

En présence de la situation du Trésor, l'Administration des postes s'est efforcée d'ajourner, autant que possible, l'exécution de divers travaux et fournitures, ce qui fait qu'elle n'a absorbé qu'une partie relativement minime des crédits mis à sa disposition par la Législature pour les dépenses de guerre.

Il y aura donc encore des dépenses recouvrables à prévoir pour les années prochaines.

Administration des Télégraphes et Téléphones.

Oui, la réparation des dommages de guerre n'étant achevée que dans la proportion de 60 à 65 p. c.

QUESTIONS.

2. *Veillez énumérer les plus importantes de ces dépenses.*
3. *Si possible, veuillez nous en fixer le montant, sans engagement pourtant.*

RÉPONSES.

Administration des Chemins de Fer.

On peut estimer approximativement à 225 millions de francs les charges qui devront figurer dans les budgets, à partir de 1923, pour permettre la réalisation des travaux qui resteront encore à effectuer et qui sont énumérés ci-après :

a) Reconstruction d'ouvrages d'art	fr.	8,000,000
b) Reconstruction de bâtiments		8,000,000
c) Rétablissement de doublés voies sur certaines lignes		2,500,000
d) Rétablissement du block enclenché avec les signaux et de la signalisation des lignes qui en étaient munies avant la guerre; rétablissement de la signalisation dans les stations importantes		100,000,000
e) Achat de billes et pièces de bois, rails, accessoires et appareils de voie pour la remise en état des lignes.		100,000,000
f) Réparation de mobilier		1,000,000
g) Traitements et salaires du personnel affecté aux réparations		5,500,000

Office de l'électricité.

Les plus importantes réfections de guerre restant à réaliser sont :

1) Rétablissement des câbles vers Ostende (Maritime)	fr.	150,000
2) Remise en état des ascenseurs de l'hôtel d'Ostende (Quai) et de la gare d'Alost		150,000
3) Rétablissement des câbles entre Gand (St-Pierre) et Melle.		400,000
4) Rétablissement des câbles de Gand (St-Pierre) à Ledeborg.		60,000
5) Rétablissement de la cabine à haute tension de Ledeborg.		40,000
6) Ligne vicinale Mons-Boussu :		
Lignes aériennes		25,000
Voies		306,000
Matériel roulant		170,000
Machines électriques.		6,000
	Fr.	1,307,000

Administration de la marine.

Reconstruction des ateliers :

Électrification	fr.	45,000
Câbles		86,000
Moteurs, éclairage, etc.		564,000
Machines-outils		502,500
Divers		52,500

Balisage et éclairage :

Deux bouées de mer (grandes)		120,000
Vingt-quatre bouées de rivière		64,000
Chaines, pierres à bouées, etc.		16,000

Fr. 1,250,000

Administration des postes.

Le tableau ci-dessous mentionne les postes les plus importants à l'égard desquels les adjudications ne pourront avoir lieu avant 1923, ainsi que l'évaluation qui en a été faite séparément.

Administration des télégraphes et des téléphones.

Tableau des sommes importantes à prévoir au budget des dépenses recouvrables pour les années prochaines.

1° Restaurations diverses à effectuer aux bâtiments ci-après :

	Montant.
Hôtel de l'Administration centrale des postes	190,000
Local du service des bâtiments des postes, rue de Berlaumont E/V.	10,000
Local de Furnes	15,000
— Gand I	220,000
— Leuze	15,000
— Menin	20,000
— Mons I	15,000
2° Reconstructions :	
Local de Middelkerke	300,000
— Dinant	206,400
3° Restaurations à divers autres bâtiments	250,000
Remplacement d'avertisseurs de vols	17,500
— de cloisons de guichets, de boîtes aux lettres et d'enseignes	7,500
Remplacement de coffres-forts enlevés ou détruits	100,000
Total.	1,364,400

N. B. — L'Administration des Postes est en pourparlers avec la Commission des réparations pour la fourniture par l'Allemagne de machines destinées à l'atelier du Timbre. Si ces fournitures ne sont pas effectuées en 1922, il faudra prévoir pour l'année prochaine 550,000 francs environ de ce chef. De plus, à l'intervention de la même Commission, l'Administration des Postes se propose d'acquérir des papiers, meubles, objets en cuir, sacs, pour environ 6,000,000 francs.

QUESTIONS.

4) Quel est le montant des crédits demandés par votre Département pour dépenses recouvrables dans les années 19, 20 et 21 ?

5) Quel est le montant des sommes dépensées ? Des dépenses engagées pour les mêmes exercices ?

RÉPONSES.

RÉCAPITULATION.

	Crédits demandés	Sommes dépensées	Sommes engagées
Administration des chemins de fer.	2,086,991,810	1,750,648,000	1,835,756,602
Office de l'électricité	29,776,350	11,011,990	14,847,600
Administration de la marine	41,132,100	7,133,793	21,645,765
Administration des postes	10,156,455	5,150,240	5,150,240
Administration des télégraphes et des téléphones.	66,685,268	53,319,634	31,818,046
Totaux	2,234,741,983	1,827,263,657	1,909,218,253

Reler des travaux importants qui restent à exécuter pour la réparation des dommages de guerre et dont le coût est à imputer au budget des dépenses recouvrables des années prochaines.

1^e circonscription technique.

	Valeurs approximatives
Remise en état des câbles Bruxelles-Anvers, à Waelhem	40,000
— — — au pont-rails de Boom	50,000
Circuits téléphoniques à reconstituer :	
Jette-Alost	162,000
Anvers-Termonde	54,000
Anvers-Malines	70,000
Anvers-Malines	45,000
Divers	79,000

2^e circonscription technique.

Reconstruction de la ligne Quenast-Rognon.

Réfection de la ligne Leuze-Renaix.

— Lessines-Ath.

— Lessines-Bassilly.

— Braine-le-Comte-Enghien, Grammont-Soltegem.

— Genappe-Court-St-Étienne.

Réglage des fils entre Baulers et Manage.

Reconstruction de la ligne Virginal, bifurcation d'Ecaussines.

Réfection de la ligne Antoing-Péruwelz.

— St-Ghislain-Wasmès.

— St-Ghislain-Boussu-Warquignies.

— Leuze-Basècles, carrières.

Travaux divers dans le réseau de Binche.

Réfection de la ligne Cuesmes-Dour,

— Cuesmes-Binche,

— Peissant-Erquelines.

Construction de la ligne du chemin de fer vicinal Neutvilles-Louvignies.

Réfection de la ligne Horrues-Lens.

Déplacement de la ligne à Jurbise.

Réfection de la ligne Ath-Lens.

— Maffle-Saint-Ghislain.

Construction de la ligne desservant les chemins de fer vicinaux Eugies-Aulnois et Ghlin-Baudour.

Réfection de la ligne Braine-le-Comte-Manage,	
— à la station de Mons,	
— Soignies-Horruet,	
— Lens-Lombise-Thoricourt.	
Construction de la ligne Baudour-Lens.	
Réfection de la ligne Nimy-La Louvière,	
— Manage-Luttre.	
Construction de la ligne Asquillies-Bougnies.	
Réfection de la ligne-Blaton Péruwelz,	
Blaton-Ath,	
Cuesmes-Frameries (sur chaussée).	
Construction de la ligne desservant les chemins de fer vicinaux Hautrage-Bruyère à Stambruges et Saint-Ghislain dépôt à Tertre.	
Réfection de la ligne Tertre (route de Chièvres) à Baudour-place.	
Remise en état de la ligne télégrapho-téléphonique Namur-Liège (section de Namur à Huy).	
Réfection de la ligne téléphonique Anhaye-Onhaye,	
— Belgrade-Arsimont,	
— Tamines-Fosse (section Falisolle-Fosse).	
Remplacement des conducteurs en fil de fer par des conducteurs en bronze dans 250 raccords d'abonnés	Total fr. 1,415,000
Remise en état du réseau souterrain de Namur (affaire soumise au Tribunal arbitral mixte des dommages de guerre). La valeur 1914 est de 300,000 francs; la valeur actuelle est d'environ.	1,000,000
Remise en état du bureau central téléphonique de Mons	900,000

3^e Circonscription technique.

Revision de la ligne Pepinster-Herbesthal	10,250
— — Liège-Hasselt	10,250
— — Gouvy-Trois Ponts	10,250
— — Henri Chappelle-Thimister	10,250
— — Achel-Hasselt	5,125
— — Lierneux-Manhay	3,690
Réinstallation de bureaux télégraphiques	8,040
Remplacement de 200 km de circuits en fer par des circuits en bronze d 1 m. 4 de diamètre	43,600
Pose de 150 km. de circuits interlocaux en bronze (ferrures comprises)	58,750
Remplacement de 150 km. de circuits en fer par des circuits en bronze de 2 mm. de diamètre	51,900
Réinstallation de commutateurs dans les bureaux centraux téléphoniques	13,220
Remplacement de commutateurs téléphoniques allemands par des commutateurs téléphoniques belges	35,600
Remplacement de commutateurs télégraphiques	6,000

4^e Circonscription technique.

Remise en état des dispositifs de protection dans les pylônes de dispersion, aux têtes de câbles, boîtes de protection, joints et matériel accessoire entrant dans la composition des installations téléphoniques de l'agglomération bruxelloise. 400,000

Consolidation de poteaux de dispersion dans le réseau de Bruxelles (Linthout) 30,000

Consolidation de poteaux de dispersion dans le réseau de Bruxelles (Paille) 11,000

5^e circonscription technique.

Complètement-réfection des lignes ci-après :

Alost-Ostende; Termonde-Ostende; Ostende-Courtrai; Gand-Deynze-Courtrai; Gand-Audenarde-Courtrai; Gand-Nieuport et autres de moindre importance.

Rétablissement de circuits téléphoniques régionaux.

Amélioration de l'outillage des bureaux télégraphiques; rétablissement de réseaux téléphoniques et bureaux centraux téléphoniques d'Ostende, de Bruges, de Courtrai et de Tournai.

Ensemble . . . 4,131,000

*Service des appareils spéciaux, de radiotélégraphie
et de radiotéléphonie.*

Remise en état des installations pneumatiques de Bruxelles et d'Anvers 81,000

Remplacements divers dans système chauffage et aération à Anvers 2,850

Reconstruction définitive de la station côtière d'Ostende en remplacement de celle de Nieuport 100,000

Service des ateliers et réceptions.

Acquisitions et travaux à effectuer par l'atelier des réparations en 1922 468,000

Outillage et mobilier à acquérir en 1922 par la Commission de réception des postes et télégraphes 74,500

Acquisitions à effectuer par l'atelier de photographie et de reproduction des plans 3,600

Service des approvisionnements.

Mobilier et objets divers à acquérir 86,378

Service des bâtiments.

Remise en état des bâtiments ci-après :

Anvers-Bourse 3,000

— Bureau central télégraphique 25,000

— — téléphonique 20,000

Ath	10,000
Charleroi.	8,000
Bruges, Section technique (hôtel de Man)	5,000
Bruxelles-Centre (services communs)	200,000
Courtrai	30,000
Dinant	650,000
Gand-Bureau central téléphonique	13,000
Gand-4 ^e Circonscription administrative, Maison des Bateliers.	8,000
Hasselt-Centre	10,000
Libramont	2,000
Louvain-Centre	80,000
Malines-Hôtel du Timbre (postes).	12,000
Malines-Hôtel de Ville	9,000
Namur-Bourse	10,000
Ostende-Centre.	155,000
Ostende-T. S. F.	80,000
	Fr. 11,927,250

N. B. — Ces dépenses représentent le minimum des travaux qui restent à effectuer. La réparation intégrale des dommages de guerre subis par l'Administration des télégraphes exigerait des prévisions beaucoup plus étendues, mais par mesure d'économie, il n'a été inscrit au programme actuel que les travaux strictement nécessaires.



Kamer der Volksvertegenwoordigers.

VERGADERING VAN 28 MEI 1922.

BEGROOTING VAN DE TER UITVOERING DER VREDESVERDRAGEN INVORDERBARE UITGAVEN VOOR HET DIENSTJAAR 1922 (1).

VERSLAG

NAMENS DE COMMISSIE (2) UITGEBRACHT DOOR DEN HEER de LIEDEKERKE.

MIJNE HEEREN,

I. — ALGEMEEN GEDEELTE.

België's toestand in verband met het herstel.

Laatste intergeallieerde overeenkomsten.

Duitschland is den Geallieerden 132 milliard mark-goud verschuldigd.

België heeft recht op 8 t. h. dezer som.

De Geallieerden hebben aan ons land, als bijzonder voorrecht, twee milliard mark-goud vooraf toegekend op de eerste stortingen van den overwonning. Is deze som ontvangen dan worden ons zekere afhoudingen gedaan van de volgende stortingen, ten bate van de Geallieerden, indien ons percentage alsdan hooger is dan dit, door de overeenkomsten bepaald.

(1) Begrooting, nr 24^{xvii}.

(2) Samenstelling van de *Bijzondere Commissie* :

- 1) De leden van de *Bestendige Commissie voor de Financiën, de Begrootingen en de Bezuinigingen*: de heeren Mechelynck, voorzitter, Bologne, Carlier, Cousot, David, De Bruyne (Aug.), Donnay, Hallet, Houtart, Ozeray, Pussemier, Sap, Sondan, Straus, Van Glabbeke en Wauvermans.
- 2) *Zes leden aangewezen door de Afdeelingen*: de heeren de Wouters d'Oplinter, Vandervelde, Poncelet, de Liedekerke, Lamborelle.

Behalve de 132 milliard mark-goud moet Duitschland daarenboven het bedrag van onze oorlogsschulden betalen.

Al hebben wij een voorrecht op de som van twee milliard mark-goud, toch behoeft men niet te vergeten dat die som slechts kan getrokken worden na het voorrecht van rechtswege, bepaald voor de terugbetaling van de bezettingskosten der geallieerde legers, en na het voorrecht in feite, naar aanleiding waarvan de uitbetaling onvermijdelijk geschieden moet na die der uitgaven van het Verdrag van Versailles en de kosten veroorzaakt door de talrijke toezichtcommissiën.

Financiële toestand van België.

België's schuld bedraagt 35 milliard frank en ongeveer 500 miljoen voor pensioenen.

Onze schuld moet stijgen naar gelang van ons herstel, indien dit laatste niet kan gedaan worden door middel van Duitschland storting.

Vermoedelijke toestand van Duitschlands loopende rekening, einde 1922.

Houden wij voor juist de cijfers in milliarden van de toelichting der begrooting voor 1922.

DEBIT :

Voorschotten einde 1921.	fr. 15,000,000,000
Uitgaven in 1922	2,225,000,000
Uitg. op de gewone begrooting overgebracht.	433 000,000
	15,658,000,000

Crediet :

Storting van vóór dit jaar, volgens de ramingen	876,000,000
Storting dit jaar gedaan, met inbegrip van de 433 mil-	
lioen die in de gewone begrooting voorkomen.	2,935,000,000
	3,811,000,000

Vermoedelijke voorschotten, 11,857,000,000.

In rond cijfer, 12 milliard.

Zoo men bij deze som het totaal voegt der in omloop zijnde en interestgevende titels, welke wij voor het einde van dit jaar stellig op 3 milliard mogen ramen, bekomen wij het ontzaglijk totaal van 15 milliard voorschotten, door den overwinnaar aan den overwonneling gedaan; daarin zijn niet begrepen de 200 miljoen voor oorlogspensioenen, welke wij ons verbonden hebben te betalen gedurende minstens dertig jaar.

Als gevolg daarvan hebben wij te voorzien in eenen jaarlijkschen interestdienst van één milliard.

Deze enkele cijfers doen, beter nog dan woorden, het buitengewoon gewicht uitschijnen, dat de begrooting der invorderbare uitgaven op den toestand van het land en van de begrooting heeft. Zooals een onzer Fransche collega's het zeer gevat zegde, is het « de Gordiaansche knoop van onzen financiële toestand ».

Waaraan ons te houden?

Deze toestand vergt dat het Land, de Regeering en de Kamer een politiek van herstel en bezuiniging volgen.

Politiek van Herstel.

Eerst en vooral moet onze schuldenaar betalen. Dit vraagstuk lijkt eenvoudig, doch is feitelijk erg ingewikkeld. Werden er vroeger misslagen begaan, het is nutteloos daarvan nog te spreken. Het gemis van openhartigheid en rechtvaardigheid van onzen vijand van gister maakt het uitvoeren van het Verdrag van Versailles moeilijker en pijnlijker dan het had kunnen zijn, doch ondanks de bezwaren en de moeilijkheden, moeten wij zoo haast mogelijk de meest mogelijke schadeloosstelling bekomen. Hieromtrent moeten wij onverzettelijk zijn en al onze krachten met die onzer vrienden vereenigen om dezen uitslag te bereiken.

Nooit werd eene monsterachtigere misdaad met voorbedachten rade tegen eene bevriende en onzijdige natie gepleegd dan die van Duitschland in 1914; het moet, op zijn minst genomen, spoedig de stoffelijke schade herstellen, welke het berokkend heeft, 't is het minimum dat wij naar recht en billijkheid mogen eischen.

Daar de mogelijkheid van spoedig herstel grootendeels afhangt van 's werlds economische heropheuring, zoo moeten wij uit al onze krachten hiertoe bijdragen. Het zij mij geoorloofd, een woord van dank te richten tot onze afgevaardigden bij de verschillende Conferentiën, inzonderheid bij die van Genua voor hun gestadig pogen in dien zin.

Een normaal heropleven der wereld is mogelijk, indien de economische levenskracht hersteld wordt. Doch dit leven, dat moet gegrond zijn op het wederkeerig betrouwen, op de zekerheid dat de aangegane verbintenissen zullen geëerbiedigd en uitgevoerd worden, kan maar inslaan voor zooveel hij die de verbintenis aangaat en onderteekent, iets tot pand geven kan: hij moet dus hebben. De politiek van herstel, die wij voorzien, moet ons niet alleen in staat stellen te wachten tot het lang verbleide oogenblik, waarop onze schuldenaar zal betalen, doch ook hem de betalingen vergemakkelijken; wij moeten hem helpen, niet voor hem wellicht, maar voor ons zelve. Onze toekomst hangt hoofdzakelijk af van de snelle betalingen; de binnen twintig jaar ontvangen sommen zouden waarschijnlijk te laat komen om ons doelmatig te helpen.

De tusschen Duitschland en de Geallieerden ontworpen overeenkomst, gezegd « Bemelmans », machtigt tot het betalen in natura niet alleen aan de Geallieerden en aan de credietgevende Regeeringen, doch insgelijks aan de particulieren. Nochtans kan het bedrag der aankopen, welke niet als herstel gedaan worden, niet gansch op Duitschlands credietrekening gestort worden. Wij kunnen slechts matig van dit recht gebruik maken uit vrees onze inlandsche nijverheidstakken te schaden; onze Kolonie zou wellicht

in een betrekkelijk ruimere mate, van deze gelegenheid kunnen gebruik maken om hare economische behoeftigheden aan te vullen en hare groote natuurlijke rijkdommen spoediger winstgevend te maken, zonder de voordeelen, welke wij haar hieromtrent bieden te verwaarloozen. Wellicht binnen korten tijd zal onze Kolonie, zich herinnerende wat wij voor haar gedaan hebben, aan het moederland dienst bewijzen.

Het is onze plicht, al de gebeurlijkheden na te gaan welke zich zouden kunnen voordoen, betreffende de middelen om de ontzaglijke portefeuille marken, welke wij bezitten, te gelde te maken.

De internationale leening, thans ter studie, moet ons toelachen en wij zouden niet kunnen weigeren in overleg met onze Geallieerden eene samenwerking met de Duitsche nijverheid te onderzoeken om de door dit land verschuldigde sommen te helpen waarborgen of te betalen.

Wij wenschen dat de Commissie voor Herstel er eindelijk toe komen zou, de uitgaven van marken af te schaffen en na te zien.

Ons belang en onze plicht zijn met de te volgen politiek vereenigd en eischen dat wij met al onze krachten aansturen op eene spoedige oplossing van het vraagstuk van het herstel; het beheerscht al de andere, stuit allen drang, en, zoolang het niet opgelost is, zal het de pogingen, welke iedereen voor het herstel van 's werelds normaal leven doen kan, verlammen. Al de natiën hangen van elkander af, zij vormen te zamen één en hetzelfde lichaam; het lijden van dezen en de ellenden van genen slaan op allen terug; 's werelds economische vlucht blijft geknakt zoolang allen er niet aan kunnen deelnemen.

Politiek van Bezuiniging.

Het tweede punt, dat thans heel onze politiek moet beheerschen, is dat der Bezuinigingen.

Wanneer wij onze bevoorrechte sommen zullen getrokken hebben, in 1923 waarschijnlijk, en indien wij aan het herstel van België willen voortwerken, dan zullen wij het op eigen krachten moeten doen en de reeds zeer zware last onzer leeningen zal toenemen naar gelang wij credieten zullen aanvragen. Doch vergeten wij niet dat wij dan op de Duitsche stortingen nog slechts de percentages zullen ontvangen, welke door de Intergeallieerde Overeenkomsten zijn vastgesteld, en, tenzij zeer groote stortingen worden gedaan kunnen wij nagenoeg niet veel meer verwachten dan dat wat noodig is om, den interestenpost onzer leeningen te betalen.

De bezuinigingspolitiek dringt zich op zoowel voor onze gedragslijn jegens de uitvoering van het Verdrag als voor die in het binnenland.

Wij moeten er heel bijzonder voor zorgen, dat de lasten van uitvoering van het Verdrag van Versailles verminderen. Hieromtrent stellen wij met genoegen vast, dat de uitgaven der bezettingslegers onlangs eens voor al bepaald werden. Ware het niet mogelijk, ook de verstrekkingen in natura, welke aan Duitschland naar aanleiding onzer bezetting opgelegd zijn, alsmede de talrijke kosten der werkende commissiën — weliswaar grootendeels

ter oorzaak van den onwil van den overwonning — te verminderen? Op 31 Mei 1921 beliepen de door Duitschland gedragen militaire bezettingskosten de som van 4,240 miljoen mark goud en die der commissiën 110 miljoen mark goud.

Ook de verschillende toezichtcommissiën der waarborgen, enz. hadden, toen reeds, over ruime credieten beschikt.

In het land zelf.

Wij moeten en mogen slechts de uitgaven doen welke volstrekt onmisbaar en dringend erkend zijn tot uitbreiding van 's Lands economische uitrusting; al de overige kunnen en moeten wachten.

In het belang van het land zelf moeten de administratieve hervormingen, welke de toestand eischt, tot stand komen; het aantal ambtenaars moet merkkelijk en spoedig verminderen, niet alleen in het Hoofdbestuur, doch overal.

Onze bezuinigingspolitiek moet werkelijk zijn; al de goede burgers zouden er moeten toe bijdragen; de Kamer is er toe verplicht het voorbeeld te geven.

Leenen wij gehoor aan de waarschuwing en den raad van over zee.

Amerika's crediet en steun zijn alleen nog voor dezen die eene bezuinigingspolitiek voeren.

Waar is, dat de onweerswolken zich dreigender in onze nabijheid dan in de zijne voordoen.

's Lands redding ligt in bezuiniging, arbeid en eendracht der inwoners.

In de eerste plaats hangt ons herstel af van Duitschland, in de tweede plaats van eenieders krachtinspanning.

Ik heb een onverzettelijk betrouwen in het land; dit kan ik niet zeggen van Duitschland.

In het verleden heeft België zich steeds op de hoogte getoond der pijnlijkste toestanden; zijn verleden is voor mij een zekere waarborg voor de toekomst. Ons bewonderenswaardig volk zal, ik ben er volstrekt van overtuigd, de noodige kracht vinden om de huidige moeilijkheden uit den weg te ruimen.

België zal niet vergeten dat de toekomst moet toebehooren aan de verstandige en werkzame volkeren, die niet vreezen zich te verspreiden.

II. — BIJZONDER GEDEELTE.

Economische Zaken.

Laten wij thans de begrooting der invorderbare uitgaven, afdeeling van het Ministerie van Economische Zaken, onderzoeken; hier geldt het de hoofdzaak van het herstel.

Een ernstige voorspelling doen over de nog uit te geven sommen ware zeer moeilijk en voorbarig, althans wat de door de hoven en rechtbanken toe te kennen oorlogsschade betreft.

Nochtans zal waarschijnlijk tegen het einde van 1923 het herstel in onroerende zaken voor het Vaderland een afgedane zaak zijn; de ramingen der uitgaven om dit werk te eindigen bedragen 1,250,000,000,00 frank.

Dit ontzaglijk werk zal in 1924 tot het verleden behooren.

Ontzaglijk, want 78,000 huizen werden vernield of onbewoonbaar gemaakt.

De gezamenlijke credieten, door den Minister van Economische Zaken aangevraagd, bedragen voor dit jaar de aanzienlijke som van 1,246,952,725 frank.

De Kamer mag dus verzekerd zijn dat de Middenafdeeling der begrooting deze cijfers onderzocht heeft met het vurig verlangen ze in te krimpen, dat zij elke mogelijke wettiging deze overgrootte uitgaven gevraagd heeft.

In overleg met den Minister stelt zij een reeks verminderingen voor, die fr. 40,441,072.50 bereiken.

Het land zal met vreugde vernemen dat er van de 78,000 vernielde of beschadigde huizen, reeds 55,407 weder opgebouwd of door barakken vervangen zijn (31 Maart 1922).

Op grond van zeer juiste inlichtingen, welke uwe Commissie heeft kunnen inwinnen en ter plaatse controleeren, is zij er van overtuigd dat, al konden er gedurende de inrichtingsperiode eenige klachten geuit worden betreffende de verschillende diensten die, naar aanleiding van de ingevoerde rechten, dit Departement tot stand bracht, deze nu in hun geheel normaal en gewetensvol werken.

Wij meenen te mogen verzekeren dat er geen misbruiken meer te vreezen zijn en, mochten er nog voorkomen, spoedig zouden gekend en onderdrukt worden.

Sommigen hadden er op gewezen, dat het herstel der onroerende goederen te prachtig geschiedde.

Dit kan te wijten zijn aan de vrijgevigheid, waarmede de Staat zelf weder opbouwde; aan overdrijving in de door de rechtbanken en hoven voor oorlogsschade toegekende sommen, ten gevolge van eene te ruime opvatting der wet, inzonderheid wat de bepalingen aangaande de wederbelegging betreft; ten slotte, aan het feit, dat geteisterden, die een geriefelijker woning dan voorheen wilden bezitten, persoonlijke kapitalen aan den wederopbouw besteden.

Uit een ernstig onderzoek hieromtrent is gebleken dat, indien sommige nieuwe gebouwen veel gekost hebben, dit eerst en vooral te wijten is aan den geest die na den oorlog heerschte, doch dat dit euvel, waar het nog voorkomt, niet meer kan vastgesteld worden bij de gebouwen door den Staat ondernomen; voor deze worden er in dit opzicht heel bijzondere waarborgen genomen.

In eene stad, onder andere, waar wij navorschingen deden en die ons werd aangewezen als bijzonder merkwaardig uit dit oogpunt, hebben wij bevonden dat de wederopbouwingen van den Dienst der Verwoeste Gewesten over het geheel bijna niet in aanmerking konden komen en desondanks waren zij prachtig. Daaruit volgt dat de pracht daar minstens op de rekening moet komen hetzij van de gevolgen der vonnissen hetzij van de aanvullende bijdrage der geteisterden om beter gehuisvest te zijn. De heropbouwingscoëfficiënt van den D. V. G. schommelt tusschen 3.75 en 5 1/2 oorlogsschade.

HOVEN EN RECHTBANKEN. — Met bijzondere zorg werd dit hoofdstuk der begrooting door de Middenafdeeling onderzocht. In overleg met den bevoegden ministers, hoopt zij gelukkige hervormingen tot stand te brengen om de vereffening der ingediende zaken te bespoedigen. De quaestie van den alleensprekenden rechter ligt ter studie, evenals die der bijzitters. De termijn, voor denwelken de rechters in de rechtbanken benoemd worden, zal ingekort worden, de samenstelling van de hoven en rechtbanken, die niet ten volle zouden voldaan hebben, zal gewijzigd worden; de minister is voornemens voor deze ambten zooveel mogelijk beroep te doen op de toewijding van magistraten.

De Staatscommissarissen worden ernstig gecontroleerd; hunne kortstondige mandaten bieden zekere voordeelen en het cumuleeren, wat thans zeldzaam voorkomt, zal nog afnemen.

Het nuttig werk dier inrichtingen nam aanzienlijk toe in 1921 en wordt elke maand nog aanzienlijker. Zie de tabellen bijlagen welke den Staat opgeven van de behandelde en afgedane zaken, zoowel voor de schadeloosstelling van zaken als van personen op 31 Maart 1922.

De op 1 Januari 1922 in omloop zijnde titels van oorlogsschade vertegenwoordigden eene waarde van 2 milliard, 175 miljoen frank in ronde cijfers.

De kiesche en zeer moeilijke quaestie der schade aan personen zal dit jaar haar beslag krijgen.

De Koninklijke Hooge Commissarissen.

Uwe Middenafdeeling trachtte ook te vernemen, of het noodig was de K. H. C. en hunne diensten te handhaven of wel of het mogelijk was ze nu reeds op te heffen.

Velen, vooral beziel met het verlangen de uitgaven in te krimpen, stonden, op het eerste gezicht, de afschaffing dezer diensten voor.

Doch, na de zaken van nabij te hebben onderzocht, was uwe Middenafdeeling het over hunne tijdelijke instandhouding eens.

Er werd nochtans overeengekomen dat de K. H. C., die ons onwaardeerbare diensten bewezen hebben, zouden aangezocht worden af te treden naarmate het mogelijk zou worden ze wegens afschaffing van bediening te doen verdwijnen; inderdaad het is nutteloos en weinig spaarzaam een dienst met een anderen te versmelten, zoolang de dienst, welke men men tracht af te schaffen, overladen is met werk en vooral wanneer hij bijzondere kennis vergt, wat het geval is met den dienst voor wederopbouw, waarmede de K. H. C. belast zijn. De tijd nadert echter en is zelf gedeeltelijk angebroken waarop dit buitenpersoneel zal beginnen te verminderen. Aan de K. H. C. worden, van nu af aan, in ruime mate sommige bevoegdheden onttrokken, iets wat hunne begrooting reeds ten goede komt. Het lijkt mij niet noodig, de gemeentelijke overheden door hen nog te doen nazien en te vervangen, want deze laatsten zijn allen teruggekeerd en de Gouverneurs moeten hun ambt hernemen.

Daar weldra ook het gemeentelijk vermogen zal hersteld zijn, zoo kunnen de K. H. C. en hunne adjuncten al hun tijd besteden om de door den Staat

ondernomen herstellingen te voleindigen. Voor de zeer kiesche vraagstukken betreffende de nieuwe rooilijnen zouden zij kunnen bevoegd blijven.

Dit jaar reeds konden, in overleg met het Departement, gewichtige begrootingsverminderingen tot stand komen, en zijn slechts de voorbode van nog gewichtigere verminderingen voor de naaste toekomst.

De verbintenissen, door den Staat betreffende de heropbouwingen aangaan, zijn nog van kracht en zouden, zelfs indien men daartoe verlangde te besluiten, meer afdoende maatregelen in den weg staan.

Nochtans, zooals wij het in het begin van dit verslag zegden, zal alles evenwel binnen twee jaar geëindigd zijn en de credieten, welke na deze van dit jaar voor het herstel van onroerende eigendommen zijn voorzien, worden geraamd op 1,250,000,000 frank. De begroting voor 1924 zal eene vereffeningsbegroting zijn.

Het programma, dat de K. H. C. dit jaar moeten uitvoeren, geeft aanleiding tot eene uitgave van 420 miljoen.

Er werden, ons inziens, tastbare en heilzame pogingen aangewend, om het herstel op nagenoeg gelijke wijze in gansch het land te bevorderen en om eene nagenoeg gelijke verhouding in de verschillende categorieën van herop te bouwen gebouwen te behouden.

Overal, van Aarlen tot Oostende is men aan het werk.

In Luxemburg is het grootste herstellingswerk geëindigd in het K. H. C. Te Dinant, te Visé evenals in de Vlaanderen, vordert het werk normaal.

De algemeene kosten der Hooge Commissariaten, die de bijzondere aandacht der Middenafdeeling gevestigd hadden, worden insgelijks als bijlage vermeld, alsmede deze welke de heropbouw aan de Gouverneurs, die dergelijke diensten hebben ingericht, veroorzaakt; zij schijnen niet overdreven.

Er valt ook aan te merken dat, wanneer een geteisterde zich voor het heropbouwen zijner onroerende goederen bedient van het O. T. D., hij afziet van de intresten welke op de uitgegeven sommen verschuldigd zijn, en wel sinds 1 Januari 1920, op welken datum hij ook heropbouwe. Dit is eene gewichtige bezuiniging. Het heropbouwen door den Staat levert nog het voordeel op van al de waarborgen betreffende de wederbelegging te geven; het stelt nog de hoven en rechtbanken in staat den kostprijs der werken op al de tijdstippen des jaars juist te kennen.

De eenen beweren dat de huidige inrichting bijdraagt tot de prijsdaling, want, zoo zeggen zij, de aannemers zijn steeds beter te vinden voor verminderingen op groote ondernemingen; de anderen meenen dat de aanneming door slechts één persoon aanleiding geeft tot woeker en verstandhouding onder de aannemers om de prijzen niet te verminderen.

Het is nutteloos, op deze quaestiën in te gaan en de oplossing er van te zoeken, maar wij zijn overtuigd dat het herstellen spoediger door het aangenomen stelsel geschiedde dan door elk ander. Meer dan de helft van het werk is verricht en dat is veel.

Heeft het werk iets gekost, dan kunnen wij zeggen dat wij iets goeds hebben voor ons geld.

Het is mogelijk dat, ware men vroeger begonnen met ruimer voorschotten door het bestuur, die het vertrouwen van den geteisterden zouden opgewekt hebben, het herstel nog onder betere financiële voorwaarden hadde kunnen geschieden; doch spreken wij daar niet over, want kritiek uitoefenen is gemakkelijker en stuurman spelen van op den wal is nog gemakkelijker.

Het is grootendeels, dank zij de werken uitgevoerd door de O. R. D. en dank zij het R. A., dat de gezamenlijke, door de geteisterde aangevraagde sommen zullen kunnen verminderd worden in aanzienlijke mate. Daarnit mogen onze, door den oorlog geteisterde medeburgers niet afleiden dat er sprake van is, onze wetten op dit stuk te wijzigen. Doch, als men aanneemt dat de verzoekers zich meestal vergist hebben over de draagwijdte der wet en niet alleen herstel voor zekere en stoffelijke schade gevraagd hebben, doch zeer dikwijls ook van wat zij konden winnen, en dat men bij deze missingen de sommen voegt, welke voor hen uitgegeven en op hun debet gebracht werden, dan zijn de groote verminderingen, waarvan men gesproken heeft, niet alleen verklaarbaar, maar zeer waarschijnlijk.

Vervoer.

Deze verschillende heringerichte diensten kosten minder dan het op het eerste gezicht voorkomt. Dit jaar zullen hunne uitgaven, welke op 11 millioen geschat zijn, volgens de raming gedekt worden door eene gelijkwaardige storting op de begrooting der uitgaven voor order. Het reisvaardig maken van een groot aantal vrachtwagens is in de uitgaven voorzien; daardoor zullen wij onze ontvangsten nog kunnen doen stijgen, daar de vraag om tegen flinke prijzen te huren vrachtwagens het aantal daarvan steeds overschrijdt.

Stilaan liquideert de Staat zijne aankopen van smalspoor, alsmede het daartoe behoorend vervoermaterieel. De voorraden baksteen, hout en allerhande materiaal zijn op hun volstrekt minimum gebracht, om alleen in de behoeften van het wederopbouwen te voorzien. De onderstands- en rapatrieringsdienst kan merklijk verminderd worden, daar meest al de uitgedreven inwoners naar het Vaderland zijn teruggekeerd naar gelang er opnieuw gebouwd werd.

Openbare Schuld.

De dienst der Openbare Schuld, welke op de begrooting der terugvorderbare uitgaven is gebracht, moest dit jaar met eene som van 453 millioen vermeerderd worden; deze last is bestemd voor de leeningen, welke voor het herstel aangegaan en op de gewone begrooting gebracht werden. Daarom stellen wij u voor, bij deze tabel een artikel 6bis, te voegen, luidende als volgt: « *lasten behorende tot de leeningen aangegaan voor het herstel* », en deze som daarop uit te trekken.

Van jaar tot jaar zullen de credieten, aangevraagd door de Openbare Schuld, op de begrooting der terugvorderbare uitgaven, vermeerderen, indien de voor het herstel aangegane leeningen alsmede de titels voor Oorlogsschade toenemen. Daarenboven zullen gedurende lange jaren op deze tabel de sommen voorkomen,

welke noodig zijn om onze verbintenissen jegens de oorlogsgepensionneerden na te komen.

Onderstaande tabel geeft aan de Kamer een overzicht van het vermoedelijk bedrag dezer jaarlijkse lasten en van hun waarschijnlijk duur.

Pensioenen aan invaliden, 75 tot 85 miljoen.

— aan de weduwen en weezen, 22 miljoen.

— aan de opgaande bloedverwanten, 18 miljoen.

Chevroneersrente, 70 tot 74 miljoen, zal het maximum bereiken omtrent 1950.

Uitkeering van 300 frank, 4 miljoen, vervalt omtrent 1931.

Spaarboekje van 100 frank, 2 miljoen, einde omtrent 1950.

Pensioenen aan burgers, 40 miljoen.

Wij mogen aannemen dat wij gedurende minstens dertig jaar annuïteiten van 200 miljoen voor deze pensioenen zullen te betalen hebben.

Ministerie van Justitie.

Buiten de credieten van dit jaar, hoopt dit Ministerie, dat eene som van 1,300,000 frank zal volstaan om al wat te herstellen blijft te eindigen. Wij stemmen toe voor dit jaar, maar wij zullen onverbiddelijk zijn indien het deze raming wil overschrijden.

Ministerie van Binnenlandsche Zaken.

Ook dit Departement zal binnenkort van de begroting der terugvorderbare uitgaven verdwijnen; het voorziet geene groote uitgaven meer. Het herstel van Gouverneurswoningen, dat men tot nu toe zuinigheidshalve weinig bespoedigd heeft, zal in de toekomst zijne grootste uitgave zijn, want het hoopt de andere werken, waartoe het gehouden is, met 500,000 frank maximum te hebben voltooid.

Ministerie van Wetenschappen en Kunsten.

Ook in dit Ministerie schijnt het einde der herstellingswerken te naderen. Nochtans heeft zijn financieel gedeelte den schijn minder goed ingericht te zijn dan in de andere Departementen.

Bij onze onderzoekingen en op onze vragen heeft het ons ter kennis gebracht dat de Wetenschappen en Kunsten, volgens de begroting van dit jaar, nog slechts iets meer dan een half miljoen credieten zouden aanvragen. Welnu, de afdeeling, welke de begroting der buitengewone uitgaven onderzoekt heeft ons 2,500,000 franken terugvorderbare uitgaven toegezonden.

Moeten deze gevoegd worden bij de voorziene 500,000 frank of zijn deze laatste begrepen in de overgedragen 2 1/2 miljoen? De toekomst zal het uitwijzen.

Ministerie van Landbouw.

Dit Departement heeft het grootste gedeelte der gronden, welke door den oorlog onbruikbaar werden gemaakt, hersteld en voor dit werk eene som van

278,729,724 frank uitgegeven. Dit jaar vraagt het nog 50 miljoen en voorziet het landbouwherstel met nog 31 miljoen meer te kunnen zal voltooien.

Deze cijfers komen niet overdreven voor, te meer daar de uitgaven door de R. A. gemaakt grootendeels op de debetrekening der geteisterden gebracht worden. Het Departement is van oordeel, dat het de gronden beter hersteld heeft dan de particulieren zouden gedaan hebben — dit is waarschijnlijk — en tegen gunstigere prijzen, en dit is zeker.

Toekomende jaar zal het laatste zijn, dat de begrooting der terugvorderbare uitgaven vragen om crediet van wege het Ministerie van Landbouw zal moeten opnemen.

Alsdan zal het ons zijne vereffeningsrekening moeten overmaken en ons de uitgegeven sommen, alsmede deze, welke het op rekening der geteisterden e racht heeft, moeten opgeven.

Openbare Werken.

Daar ook is het einde van het herstel nakend; het definitief cijfer der ramingen voor nog uit te voeren werken zal ons voor de aanstaande begrooting verschaft worden, doch zal, volgens ons beweerd wordt, waarschijnlijk de som van 40 miljoen frank niet overschrijden.

De post der waterwerken zou op eene misrekening kunnen uitloopen.

Sommige amendementen werden op het ontwerp van begrooting van dit Departement gebracht; zij komen voor aan het slot van het verslag.

Landsverdediging.

Al de uitgaven voor herstel zullen dit jaar geëindigd zijn; zij zijn, ten andere, weinig aanzienlijk op de begrooting van dit jaar, dewelke ontzaglijk schijnt omdat de pensioenlasten daarop voorkomen; deze laatste zullen allengskens op de Openbare Schuld overgebracht worden.

Financiën.

Dit Ministerie komt voor de eerste maal op deze begrooting voor, doordien het zijne uitgaven kon verdagen en betere tijden afwachten. Deze uitgavenramingen voor de toekomst zijn niet overgroot.

Bij wijze van amendementen zal dit Departement zich voortaan belasten met sommige diensten, welke van de Economische Zaken afhangen; uwe Middenafdeeling keurt deze veranderingen goed, alsmede de meestal verminderde credieten, welke Financiën aanvraagt.

Spoorwegen, Zeewezen, enz.

Hier staan wij voor een heel groot gedeelte der herstellingen: de Spoorwegen, die gedurende de laatste jaren 1,909,218,253 frank hebben uitgegeven, vragen voor dit jaar 254 miljoen en voorzien daarenboven nog uitgaven voor 250 miljoen. Men voegt daaraan toe ongeveer 1 milliard materieel van

Duitschland, op de creditrekening van dit land gebracht, en wij bekomen in ronde cijfers 3,500 millioen voor het herstel van 's lands spoorwegnet.

De post : trekdienst en materieel heeft alleen, de begrooting voor 1922 inbegrepen, 1,460,000,000 frank gekost.

Wij bezitten thans vaste gegevens over de nog uit te voeren werken en het land weet wat het te betalen heeft.

TABEL II.

Ontvangsten wegens Herstel.

Met den besten wil kan uwe Commissie op deze tabel geen één nieuwe opheldering geven. Wij hebben hier echter niets te zeggen, want het is de Commissie van Herstel die eenieders rekening opmaakt.

De Verslaggever,

Graaf DE LIEDEKERKE.

De Voorzitter,

A. MECHELYNCK.

— e —

AMENDEMENTEN DOOR DE COMMISSIE VOORGESTELD.

Artikelen.	BENAMING.	Crediet aangevraagd op de begrooting.	Crediet door de Commissie voorgesteld.	Vermeerdering of vermindering.
TABEL I.				
Openbare Schuld.				
2	Interesten en kosten der interprovinciale schuld voortvloeiende uit de betaling der aan het Belgische volk opgelegde oorlogsschattingen .	107,830,000 »	100,630,000 »	— 7,200,000 »
6 bis	Last wegens de leeningen voor het herstel aangegaan	»	433,000,000 »	+ 433,000,000 »
Binnenlandsche Zaken.				
16	Koninklijke Academie van Geneeskunde. Kosten van herstelling .	50,000 »	25,000 »	— 25,000 »
18	Registers, getuigschriften en andere drukwerken noodig tot de militie ende vergelding. Materieel onmisbaar voor de verrichtingen. Aankoop en inbinden van werken. Onderscheidene uitgaven . . .	100,000 »	90,000 »	— 10,000 »
Wetenschappen en Kunsten.				
21 bis	Normaalschool van Lier . . .	»	2,000,000 »	+ 2,000,000 »
21 ter	» van Verviers	»	500,000 »	+ 500,000 »
Landbouw.				
24	Kosten voortspruitende uit de recuperatie in Duitschland en de verdeling in het land van den levenden veestapel en van het landbouwmaterieel, van meststoffen, van zaden, enz.	6,000,000 »	3,000,000 »	— 3,000,000 »
Openbare Werken.				
36	Wegen en verbindingen. Squaren en openbare parken afhangende van de Staatswegen. Bruggen en toelagen voor dergelijke werken. Herbouwingen en herstellingswerken	15,000,000 »	11,488,800 »	— 3,511,200 »
37	Hôtel voor de Hypotheekbewaring te Leuven : herbouwing.	180,000 »	supprimé.	— 180,000 »
38	Scheikundig laboratorium met woning voor den bestuurder, te Leuven : herbouwing . . .	50,000 »	Id.	— 50,000 »
39	Koninklijk Conservatorium te Brussel : vervangen van het door de Duitschers weggehaalde koperwerk.	15,000 »	Id.	— 15,000 »

Artikelen.	BENAMING	Crediet aangevraagd op de begrooting.	Crediet door de Commissie voorgesteld.	Vermeerdering of vermindering.
40	Justitiepaleis te Brussel : vervangen van de bronzen deur aan den hoofdingang	180,000 »	supprimé	— 180,000 »
41	Sint-Michiels et Sinter-Goedelekerk te Brussel : aanbrengen van rouw-apparaat en vernieuwen van het materieel	150,000 »	id.	— 150,000 »
43	Huis, Capucienstraat te Oostende : herbouwing	55,000 »	id.	— 55,000 »
45bis	Art. 45bis (nieuw). — Academiën-paleis. — Bibliotheekinrichtingen.	»	70,000 »	»
45ter	Art. 45ter (nieuw). — Paleis van het Jubelpark. — Herstelling der lokalen door de Duitschers beschadigd	»	100,000 »	»
47	Maas : studies en werken	2,000,000 »	1,200,000 »	— 800,000 »
49	Schelde : studies en werken	10,000,000 »	8,000,000 »	— 2,000,000 »
50	Leie : studies en werken	2,000,000 »	1,750,000 »	— 350,000 »
51	Vaart van Bergen naar Condé : studies en werken	500,000 »	10,000 »	— 490,000 »
52	Vaart van Pommerœul naar Antoing : studies en werken	500,000 »	200,000 »	— 300,000 »
54	Vaart van Roeselare naar de Leie : studies en werken	850,000 »	500,000 »	— 350,000 »
59	Vaart van Gent naar Oostende : studies en werken	2,000,000 »	500,000 »	— 1,500,000 »
62	Vaart van Yperen naar den Yser : studies en werken	3,000,000 »	1,500,000 »	— 1,500,000 »
65	Haven naar Oostende : studies en werken	7,000,000 »	5,000,000 »	— 2,000,000 »
67	Haven van Nieuwpoort : studies en werken	6,000,000 »	5,000,000 »	— 1,000,000 »
	Landsverdediging.			
77	Uitgaven der Heropzamelingscommissies (inbegrepen de uitgaven der vorige jaren)	3,700,000 »	à supprimer.	— 3,700,000 »
77bis	Toerusting der Militaire School	»	200,000 »	+ 200,000 »
	Economische Zaken.			
78	Jaarwedden en vergoedingen van ambtenaren, beambten en bedienden ; studiën en zendingen (inbegrepen eensom van 481,000 fr. voor veranderlijken duurteloeslag)	5,272,725 »	5,191,197.50	— 81,527,50 »
80	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten. Zitpenningen	395,000 »	295,000 »	— 100,000 »
81	Materieel	2,780,000 »	2,725,000 »	— 55,000 »

Artikelen.	BENAMING.	Crediet aangevraagd op de begrooting.	Crediet door de Commissie voorgesteld.	Vermeerdering of vermindering.
82	Toelage verleend aan de Vereeniging der Belgische steden en gemeenten.	60,000 »	A supprimer.	— 60,000 »
85	Reis- en verblijfsvergoedingen van het personeel. Zitpenningen. (De magistraten die deel uitmaken van den hoogerem raad voor oorlogsschade of van de Dadingscommissie zullen vergoed worden uit denzelfden hoofde als de overige leden.)	3,364,000 »	2,416,000 »	— 1,148,000 »
86	Materieel	1,495,000 »	1,100,000 »	— 395,000 »
87	Gerechtskosten, met inbegrip van cereloon en verplaatsingskosten van de deskundigen handelende op aanzoek van de Staatscommissarissen of van den dienst voor vaststellingen en deskundige onderzoeken. Verplaatsingskosten van geteisterden. Vergoedingen aan de leden van de scheidsrechtelijke commissies	3,625,000 »	3,000,000 »	— 625,000 »
89	Voorschotten te verstrekken aan de geteisterden ter uitvoering van artikel 15, 3° lid, van de wet van 10 Mei 1919. (Onbepaald crediet.)	1,000,000 »	100,000 »	— 900,000 »
91	Jaarwedden der Koninklijke Hoogkommissarissen en hunner toegevoegden; jaarwedden van het personeel der Hoogkommissarissen en van hunne toegevoegden; verschillende vergoedingen; kosten voortvloeiende uit de interministerieele raden (inbegrepen eene som van 250,000 frank voor veranderlijken duurtetorslag)	4,076,800 »	3,716,000 »	— 360,000 »
93	Reis- en verblijfskosten; zendingen .	1,250,000 »	750,000 »	— 500,000 »
94	Bureelbehoefden; drukwerk; aankoop van schrijfmachines, enz. .	350,000 »	300,000 »	— 50,000 »
95	Huur- en inrichtingskosten van gebouwen; verwarming en verlichting; aankoop en onderhoud van meubelen; kleine uitgaven, enz.	300,000 »	275,000 »	— 25,000 »
	Provinciale uitbatingssdiensten van vervoer.			
98	Aanwerving en loonen van werklieden, magazijniers, wakers, werktuigkundigen, autodrijvers, enz.; premien; vergoedingen voor verandering van verblijf; bergplaatsen; Deauville-spoorwegnet en vrachtwagens	5,360,000 »	4,360,000 »	— 1,000,000 »
99	Reis- en verblijfskosten; zendingen; vergoeding voor plaatsvervangende en verplaatsing van het personeel .	200,000 »	100,000 »	— 100,000 »
100	Steun en arbeidsongevallen (wet van 24 December 1903 op de schadevergoeding voor arbeidsongevallen). (Onbepaald crediet.) . . .	200,000 »	175,000 »	— 25,000 »

Artikelen.	BENAMING.	Crediet aangevraagd op de begrooting.	Crediet door de Commissie voorgesteld.	Vermeerdering of vermindering.
101	Uitvoering der verplichtingen die ten laste van den Dienst vallen, uit hoofde van ongevallen door zijne diensten aan private personen veroorzaakt.	150,000 »	125,000 »	— 25,000 »
102	Bureelbehoeften; drukwerk; aankoop van schrijfmachines, enz.	90,000 »	50,000 »	— 40,000 »
104	Werkhuismaterieel; aankoop van wisselstukken en herstellingsmaterieel. Onderhoud en uitbating van het vast en het rollend materieel; vervoer van materieel.	4,600,000 »	3,600,000 »	— 1,000,000 »
	Andere provinciale diensten. Aankoop en verdeeling van materialen; buitendiensten van opbouw, enz.			
106	Jaarwelden van ambtenaren, bedienden en dienstpersoneel; vergoedingen; ziekteonkosten (inbegrepen eene som van 45,000 frank voor veranderlijken duurtelooslag)	770,000 »	690,000 »	— 80,000 »
108	Reis- en verblijfkosten; zendingen.	250,000 »	200,000 »	— 50,000 »
109	Bureelbehoeften; drukwerk; aankoop van schrijfmachines, enz.	75,000 »	50,000 »	— 25,000 »
110	Huur- en inrichtingskosten van gebouwen; verwarming en verlichting; aankoop en onderhoud van meubelen; kleine uitgaven; enz.	75,000 »	50,000 »	— 25,000 »
	Uitvoering der wetten van 8 April en 10 Mei 1919.			
111	Tusschenkomst van den Staat, door middel van toelagen, voorschotten, enz., ten bate der aangenomen gemeenten, om hun bestuur en den financieelen dienst hunner schulden te verzekeren; verplichte en niet verplichte uitgaven toestaan door den Koninklijken Hoog-Kommissaris (art. 4 der wet van 8 April 1919). (Onbepaald crediet.)	50,000,000 »	25,000,000 »	— 25,000,000 »
116	Hulpgelden aan Belgen in Frankrijk binnengevlucht. Buitengewone toelagen aan uitwijkelingen en terugkeerenden; premien voor terugkeer; uitvoering der wet van 11 October 1919; buitengewone hulpgelden aan uit- en terugkeerenden die zich in nood bevinden.	12,500,000 »	4,625,000 »	— 7,875,000 »
117	Vergoedingen aan het personeel van provincie- en gemeentebesturen voor hunne medewerking verleend aan den dienst voor hulp en bijstand.	400,000 »	150,000 »	— 250,000 »
119	Kosten van terugzending der uitwijkelingen naar 't vaderland; vervoer- en huisvestingskosten.	1,350,000 »	1,000,000 »	— 350,000 »

Artikelen.	BENAMING.	Crediet aangevraagd op de begrooting.	Crediet door de Commissie voorgesteld.	Vermeerdering of vermindering.
120	Vergelding van het personeel van het « Office de Rapatriement » te Parijs	120,000 »	50,000 »	— 70,000 »
121	Reiskosten van het personeel van het « Office de Rapatriement » te Parijs	10,000 »	5,000 »	— 5,000 »
Financiën.				
127 ^{bis}	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en dienstlieden	43,415 »	43,415 »	»
127 ^{ter}	Materieel	1,500 »	1,500 »	»
127 ⁴	Verschillende kosten (commissieloon aan de vertegenwoordigers, kosten van verzekering, verzending, tolrechten, enz.), voortvloeiende uit den verkoop der producten geleverd door Duitschland ten titel van herstel	875,000 »	875,000 »	»
127 ⁵	Jaarwedden en vergoedingen der ambtenaren, beambten en bedienden (inbegrepen eene som van 4,000 frank voor veranderlijken duurtetoeslag).	100,000 »	100,000 »	»
127 ⁶	Vergoedingen voor buitengewone werken	2,000 »	2,000 »	»
127 ⁷	Reis-, verblijf- en verplaatsingskosten. Kosten van terugzending naar het Vaderland	10,000 »	10,000 »	»
127 ⁸	Materieel	5,000 »	5,000 »	»
127 ⁹	Honoraria van advocaten en pleitbezorgers	5,000 »	5,000 »	»
127 ¹⁰	Kosten voorspruitende uit het in voorraad brengen en uit den verkoop van kolen geleverd bij wijze van herstel door Duitschland krachtens het Verdrag van Versailles	3,000,000 »	3,000,000 »	»
127 ¹¹	Onvoorziene uitgaven niet vermeld in de Begrooting	20,000 »	20,000 »	»
Spoorwegen.				
129	Wegen en werken	120,000,000 »	120,000,000 »	»
130	Trekdienst en materieel	119,198,106 »	119,198,106 »	»
132	Zecwezen	1,250,000 »	1,250,000 »	»
TABEL II.				
Ontvangsten.				
4	Saldo der Duitse stortingen in specien (daarbij begrepen 433 milioen frank voor order)	2,142,260,000	2,575,260,000	+ 433.000.000 »